

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024**

---

**Bureau**

**Présidence :** M. Michele Colleoni  
**Vice-présidence :** M. Vincent Daher  
**Secrétaire :** Mme Nancy Ruerat  
**Membres :** M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

**Sont présent-e-s :**

M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Flavio Innocenti, Mme Fayrouz Kashef, Mme Leila Khatchadourian, M. Jean-Adrien Lorenzini, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Salvatore Spagnolo, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

**Excusé-e-s :**

M. Vincent Daher, M. Smult Kouame, M. Serhat Yilmaz

**Assistent à la séance :**

Mme Salima Moyard, Maire  
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative  
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,  
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Prestation de serment de M. Jean-Adrien LORENZINI (PDC), en remplacement de M. Christian HAAS, démissionnaire
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****NOUVEAUX OBJETS**7) Projets de délibération du Conseil administratif

- |    |   |  |                       |
|----|---|--|-----------------------|
| a) | 392-24.11<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 408'700.--   | Rénovation du groupe scolaire de l'école En Sauvy - Crédit d'étude préliminaire                                    | <b><u>p. 1970</u></b> |
| b) | 393-24.11<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 650'000.--   | Réhabilitation de divers collecteurs 2024 - Crédit d'investissement  | <b><u>p. 1971</u></b> |
| c) | 394-24.11<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 1'600'000.-- | Voie Verte et projets connexes - Crédit d'étude complémentaire   | <b><u>p. 1972</u></b> |
| d) | 397-24.11<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 497'000.--   | Assainissement de l'éclairage public - Crédit de construction  | <b><u>p. 1972</u></b> |
| e) | 398-24.11<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 190'000.--   | Acquisition d'un engin télescopique de manutention - Crédit d'investissement                                       | <b><u>p. 1973</u></b> |
| f) | 399-24.11<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 422'000.--   | Etude et réalisation - Mesure d'amélioration de l'offre de stationnement vélos - Etape 1 – Crédit d'investissement | <b><u>p. 1974</u></b> |
| g) | 400-24.11<br><b>Entrée en matière</b>                     | Adoption du plan localisé de quartier no 30'123, Semailles Curé-Baud (dit « Passereaux »)                          | <b><u>p. 1975</u></b> |
| h) | 401-24.11<br><b>Entrée en matière</b>                     | Budget de fonctionnement annuel 2025 et fixation des centimes additionnels, ainsi qu'autorisation d'emprunter      | <b><u>p. 1976</u></b> |
| i) | 402-24.11<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 1'455'700.-- | Versement de la contribution annuelle 2025 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU)                   | <b><u>p. 1979</u></b> |
| j) | 403-24.11<br><b>Entrée en matière</b>                     | Amortissements complémentaires 2024  | <b><u>p. 1980</u></b> |

8) Pétitions

Des promotions pour l'école Le Sapay à l'école Le Sapay (PE118-2024) **p. 1980**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****RAPPORTS DE COMMISSION**9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) M104-2024  
**Vote** Motion « Prévoir une infrastructure sportive pour tous les projets de construction de quartier » - Rapport de la Commission des sports, séance du 16 octobre 2024 (Mme Priscille DIA) **p. 1981**
- b) 389-24-10  
**Arrêté** Requalification de l'avenue Eugène-Lance – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 17 octobre 2024 (Mme Virginie VANDEPUTTE) et rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT) **p. 1984**  
Fr. 329'000.—
- c) 387-24.10  
**Arrêté** Acquisition de surfaces administratives supplémentaires pour le service de l'environnement dans la ZIA Rambossons – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 (Mme Nancy RUERAT) et rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT) **p. 1987**  
Fr. 6'099'000.—
- d) 384-24.10  
**Arrêté** Périmètre Bac/Maisonnettes/Louis-Bertrand – Construction d'une ludothèque et d'un logement dans un bâtiment locatif (B) – Crédit d'étude - Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 (Mme Nancy RUERAT) et rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT) **p. 1989**  
Fr. 215'000.—
- e) 383-24.10  
**Arrêté** Ecole du Bachet – Rénovation des menuiseries – Crédit d'investissement - Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 (Mme Nancy RUERAT) **p. 1992**  
Fr. 175'000.--
- f) 385-24.10  
**Arrêté** Installation de panneaux géothermiques dans le parking souterrain du BAM – Crédit d'investissement - Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 (Mme Nancy RUERAT) et rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT) **p. 1993**  
Fr. 120'000.—
- g) 386-24.10  
**Arrêté** Construction d'un éco-point dans le quartier de Surville au chemin des Erables – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 octobre 2024 (Mme Kristine BEUN) **p. 1994**  
Fr. 490'000.—
- h) 391A-24.11  
**Arrêté** Modification des statuts de l'ORPC Lancy-Cressy – Rapport de la Commission de la sécurité, séance du 30 octobre 2024 (M. Christian HAAS) **p. 1996**
- i) 390-24.10  
**Arrêté** Réaménagement des espaces extérieurs publics du chemin Louis-Hubert et de l'avenue des Morgines – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 31 octobre 2024 (M. Alain FISCHER) **p. 1997**  
Fr. 187'000.--

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 10) Commission sociale et petite enfance, séance du 30 septembre 2024, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- a) Présentation du budget RH et fonctionnement 2025 du service de la petite enfance **p. 1999**
  - b) Présentation du budget RH et fonctionnement 2025 du service des affaires sociales **p. 2000**
  - c) Divers
- 11) Commission de l'administration, séance du 14 octobre 2024, rapporteur M. Louis MEGROZ
- a) Election du-de la président-e et du-de la vice-président-e **p. 2002**
  - b) Présentation du budget 2025 du Secrétariat général **p. 2002**
  - c) Présentation de l'organigramme du service des ressources humaines **p. 2003**
  - d) Présentation du budget 2025 du service des ressources humaines **p. 2003**
- 12) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 15 octobre 2024, rapporteur M. Smult KOUAME
- a) Présentation du magazine politique **p. 2004**
  - b) Présentation du budget 2025 du service de la culture **p. 2004**
  - c) Divers
- 13) Commission des sports, séance du 16 octobre 2024, rapporteure Mme Priscille DIA
- a) Présentation du budget 2025 du service des sports et des locations **p. 2006**
  - b) Divers
- 14) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 17 octobre 2024, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE
- a) Présentation du budget 2025 du service de l'aménagement du territoire **p. 2007**
  - b) Divers
- 15) Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Présentation du budget 2025 du service des travaux et énergie **p. 2009**
  - b) Divers
- 16) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 octobre 2024, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Présentation du budget 2025 du service de l'environnement **p. 2011**
  - b) Divers
- 17) Commission de la sécurité, séance du 30 octobre 2024, rapporteur M. Christian HAAS
- a) Election du-de la président-e et du-de la vice-président-e **p. 2013**
  - b) Présentation du service de la sécurité **p. 2014**
  - c) Présentation du budget 2025 du service de la sécurité **p. 2015**
- 18) Commission sociale et petite enfance, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 4 novembre 2024, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- a) Conseil des habitants – Etat de situation **p. 2015**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

- 19) Commission sociale et petite enfance, séance du 4 novembre 2024, rapporteur M. Thierry DEROBERT  
Divers
- 20) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 5 novembre 2024, rapporteur M. Louis MEGROZ
- a) Audition de l'association Plein-les-Watts **p. 2017**
  - b) Audition de l'association Lancy d'Autrefois **p. 2017**
  - c) Divers
- 21) Commission des finances, séance du 6 novembre 2024, rapporteur M. Thierry DEROBERT  
Présentation du budget 2025 du service des finances et de l'informatique **p. 2018**

**REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 22) Motion M082A-2024 « Pour des emprunts responsables » **p. 2019**
- 23) Motion M110-2024 « Pour un Jardin du souvenir aussi beau qu'un jardin » **p. 2020**

**POINTS FINAUX**

- 24) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2025 **p. 2020**
- 25) Propositions individuelles et questions **p. 2021**

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

\* \* \* \* \*

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les chef.fes de service, Mesdames et Messieurs de l'administration, les représentants de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

Sont excusés : M. Vincent DAHER, M. Smult KOUAME et M. Serhat YILMAZ. Nous sommes donc 34 présents, nombre de votants 33.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Avant d'entamer l'ordre du jour, nous avons reçu une communication de M. Christian HAAS, démissionnaire, qui pour des raisons médicales et vu notre ordre du jour assez chargé, ne peut assister à cette séance. C'est pourquoi, avec grand regret, il a signifié vouloir démissionner avant la séance de ce jour et non à la fin de la séance comme indiqué dans son courrier du 9 septembre 2024.

Après les allocutions de départ, il pourra se retirer au sein du public. Ce qui induira une modification de l'ordre du jour, demandée par le Bureau, concernant la prestation de serment de M. Jean-Adrien Lorenzini.

Je passe la parole à Mme Gachet pour les hommages.

Mme Gachet : cher Christian, aujourd'hui tu as pris la décision de mettre un terme à ton mandat de conseiller municipal de la Ville de Lancy.

Si je fais un résumé complet de ton parcours, cela va me prendre quasiment toute la soirée. Mais dans les grandes lignes, tu entres le 27 mai 2010 dans ce Conseil municipal et tu vas siéger durant ces presque 15 ans dans toutes les commissions et à Lancy TV. Tu siègeras également au Bureau, tu présideras ce Conseil municipal en 2015. Tu as présidé également la Commission des sports, la Commission de la culture et la Commission de l'aménagement du territoire.

En résumé, ton engagement pour la collectivité représente - en gros - une participation à environ 140 conseils municipaux et plus de 350 commissions, sans compter tout le travail nécessaire à la préparation des séances.

Te rendre hommage ce soir est une tâche très particulière pour moi. J'ai envie de partager quelques souvenirs parce que, de Christian, tout le monde a des souvenirs particuliers.

Vous informer en tout cas que la première fois où je l'ai rencontré avec une casquette politique, c'était à un stand lors de notre première campagne. Il savait que j'avais une grosse difficulté à aller à la rencontre des gens - pour moi, c'est très compliqué quand je n'ai pas un sujet précis à discuter, d'aller vers les gens et les aborder - Christian m'a pris par la main et m'a dit : viens, je te montre. Je me souviens du gars qu'il a harponné, il en a eu pour plus de 20 minutes. 20 minutes de discussion et d'échanges, c'était exceptionnel, je voyais le pauvre gars se liquéfier, le temps passer et Christian, avec plein d'arguments. C'est vrai que j'ai pris une leçon qui m'a servie pour la suite. Je ne suis pas sûre d'être capable de l'appliquer, mais c'était exemplaire sur cette capacité à rentrer en discussion, d'arriver avec des arguments, les aligner, il était très compliqué à contrecarrer.

Les autres souvenirs, cela a été le rapport du PDCom - tout le monde s'en souvient probablement - avec les dessins de Mix et Remix. Je pense que tu es le seul Conseiller municipal sur le canton de Genève à avoir pu faire un résumé sous cette forme de 5 ans de travaux - et je crois que tu as respecté le délai qui t'était imparti - qui a été extrêmement bref, sommaire et tout cela alimenté de dessins de Mix et Remix.

Parmi les autres images que je garde de toi, c'est l'homme intègre, fidèle à ses valeurs et qui embarque les gens avec lui. Eh puis, et cela c'est un petit souvenir que je vais garder pour moi, c'est cette célèbre phrase du petit caillou dans la chaussure qui permet de temps en temps une petite claudication qui fait qu'on va se souvenir de toi.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

En tout cas Christian, un immense merci pour ton parcours, merci pour ton amitié et bon vent.

M. Haas : normalement, quand on vient à son dernier Conseil municipal, on devrait avoir un petit pincement au cœur. Il se trouve que ce soir j'ai un pincement de carotide, j'ai fait un petit accident cardio-vasculaire il y a trois semaines qui, Dieu merci, a laissé intact toutes mes extrémités. Du coup, au lieu d'avoir une participation active, je vais faire une simple intervention, parce que j'ai une convalescence qui ne me permet pas de tenir les 25 points de ce soir.

Je vais vous faire quelques clins d'œil, parce que « chassez le naturel, il revient au galop ». Le premier, vous avez reçu sur vos places un petit Toblerone. Le clin d'œil, vous l'avez compris, symbole du Cervin, de la montagne et d'un projet que j'ai porté durant de nombreuses années. Il ne va pas vous étouffer, il ne vous restera pas au travers de la gorge, mais c'est un petit symbole. Et je vois le visage dépité de Mme Moyard et de M. Bonfanti, je voudrais les rassurer tout de suite, comme je n'ai plus d'enjeu, je peux leur donner de plus gros Toblerones sans que ce soit de la récupération. Et Mme Gachet, comme c'est ma magistrate et qu'elle m'a rendu hommage, elle a le Toblerone qui s'appelle « superstar », cela dit tout en une seule phrase.

Eh puis, vous connaissez mon humour, j'ai un petit symbole pour quelqu'un que j'aime beaucoup. Il était probablement mon plus fidèle opposant au projet de Genève Montagne et pour vous montrer que je ne lui en tiens pas rigueur - il le partagera avec le groupe même si la quantité est faible - un petit peu de terre végétale pour M. Petite. C'est un pot de mon jardin, il y a des graines dont j'ignore la composition dedans, je sais que ce n'est pas du chanvre, mais un petit pot de terre végétale pour remplacer ce qu'on mangera au parc Chuit.

Lors de mon dernier Conseil municipal, j'ai redécouvert un peu de poésie dans cet hémicycle, M. Mégroz, avec son écureuil Ladislav qui venait sur son balcon, m'a rappelé une de mes premières interventions dans cette salle, c'était en décembre 2010, j'avais fait un rapport sur la pose des nichoirs à martinets au parc Navazza et à l'école du Petit-Lancy. Comme c'était à proximité des fêtes de Noël, je m'étais un petit peu envolé dans mon rapport, j'avais dit : je ne résiste pas dans l'esprit de Noël à relever que le martinet passe neuf mois de l'année en vol, mangeant, buvant, se nettoyant, dormant, et surtout s'accouplant en vol. Si ce n'est pas de la poésie à l'esprit de Noël. Je m'en rappelle parce que M. Mathieu, qui est assis dans le public, avait relevé ma poésie avec l'histoire de l'accouplement du martinet. Cela je ne veux pas le rappeler parce qu'il a eu des propos ensuite qui étaient un peu moins soft.

Ce soir, vous allez voter un budget pour un engin télescopique. En lisant ce message, j'ai découvert que c'était un engin Manitou qui, probablement, sera retenu. Pour moi, ce soir, le grand manitou, c'est Michele Colleoni. Le manitou, c'est celui qui fait des choses assez extraordinaires, et c'est quand même le premier président d'un Conseil municipal que j'ai vu ouvrir une séance seul, sans aucun membre du Bureau et qui, comme le manitou, et comme c'est écrit dans le message que vous voterez tout à l'heure, a démontré de grandes qualités en termes de polyvalence, d'efficacité, de fiabilité et surtout adapté à l'évolution dans les zones urbaines. Donc à ce titre, Michele, j'ai un petit cadeau pour toi, c'est un modèle miniature de ce que vous allez voter tout à l'heure.

Il y a des gens qui, dans la vie, quand ils ne sont pas là, vous n'êtes rien, parce que ce sont ces petites mains qui sont les plus précieuses, chère Erika, merci pour tout, tu sais la complicité qu'on a eue sur certains projets.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

Enfin, vous allez avoir la prestation de serment de quelqu'un de bien ce soir, puisqu'avant mon pépin de santé, on a quand même réfléchi un peu à un plan de relève. Symboliquement, pour ne pas couper le lien et comme il aura à gravir des choses compliquées et surtout, Jean-Adrien Lorenzini, puisque c'est de lui dont il s'agit, c'est quelqu'un qui va afficher ses convictions. Il n'y a pas de clin d'œil à l'actualité ! Jean-Adrien, tu sais que le lien n'est pas coupé et que je serai dans les relais avec toi.

Je vous laisse un petit témoignage politique – mais je n'ai rien besoin de dire – sans surprise il est illustré :



Toute ressemblance avec des personnages existants est évidemment totalement fortuite, mais je n'ai pas résisté à vous laisser un petit message parce que c'est votre mission : n'oubliez pas non plus les invites des deux côtés parce que c'est comme cela que l'on fera avancer ces missions et votre rôle politique.

Merci à tous. Vous l'aurez compris, je ne suis pas en état de faire une verrée, mais je reviendrai au printemps et on fera quelque chose dehors.

*L'assemblée applaudit.*

M. Colleoni : merci Christian.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Colleoni : comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, le Bureau souhaiterait que le point 25) Prestation de serment, devienne le point 2) de l'ordre du jour. S'il n'y pas de remarque, je passe au vote.

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

**2) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR JEAN-ADRIEN LORENZINI (PDC-VL), EN REMPLACEMENT DE M. CHRISTIAN HAAS, DEMISSIONNAIRE**

---

Mme Colleoni : je vais laisser notre Secrétaire, Nancy Ruerat, lire le courrier du service des votations et élections.

Mme Ruerat :

*« Madame, Monsieur,*

*Pour faire suite à la démission de Monsieur Christian HAAS membre du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Jean-Adrien LORENZINI accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.*

*En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation dès le 21 novembre 2024.*

*Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.*

*Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.*

*Liza LOMBARDI GAUTHIER  
Cheffe de service »*

M. Colleoni : j'invite M. Jean-Adrien Lorenzini à venir devant nous et l'assemblée à se lever.

*L'assemblée se lève.*

M. Colleoni : M. Lorenzini, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

*« « Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. Lorenzini : je le jure.

M. Colleoni : bienvenue.

*L'assemblée applaudit.*

**3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**4) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. Colleoni : il y a eu un premier courrier qui est la réponse à la résolution R116-2024 de la Ville de Lancy « Stop au massacre à Gaza », elle a été jointe aux documents de notre séance, vous l'avez tous reçu dans CMNet.

Nous avons reçu une lettre concernant des nuisances sonores dues aux coqs du poulailler du parc du Gué. Elle a également été jointe aux documents de notre séance et elle a été remise pour traitement au Conseil administratif.

Nous avons reçu un troisième courrier de M. Filipe qui n'est toujours pas satisfait par la réponse donnée sur la demande de renseignement sur le contrôle des entreprises. Nous avons informé M. Filipe que sa problématique avait été renvoyée au Conseil administratif pour traitement et que le Bureau du Conseil municipal n'entendait pas se positionner dessus.

Nous avons reçu un quatrième courrier de la famille Renevey nous informant d'échanges entre la Ville de Lancy, la régie Brun et elle-même concernant une demande de gratuité d'un mois de bail à la suite du décès de leur maman, car au vu des circonstances du décès, le temps d'obtenir tous les documents nécessaires pour effectuer les démarches, la résiliation est plus tardive. Le dossier a été traité d'urgence par le Conseil administratif au vu des circonstances en essayant d'accélérer le processus mais en renonçant à accéder à leur demande.

Un cinquième courrier que nous avons reçu du Groupement pour la sauvegarde du plateau de St-Georges, concernant la proposition de l'ouverture d'une arcade pour les prestations ordinaires d'un guichet délivrées à la Mairie. La lettre a été remise au Conseil administratif pour traitement et Mme Ruerat va vous en donner lecture.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

Mme Ruerat : (lecture de la lettre)

Lettre du Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de St-Georges du 18 octobre 2024

*Monsieur le Président,*

*Alors que notre Groupement avait combattu la fermeture du bureau de Poste du Petit-Lancy avec 2000 signatures, la direction de la Poste a condamné les habitants du Petit-Lancy à fréquenter l'agence du Petit-Lancy 1. Celle-ci étant dans les normes de distance légale. Malgré des tentatives récentes de corriger cette erreur en raison de l'augmentation de la population du Petit-Lancy, la Poste au service des habitants a bien au contraire, décrété la fermeture de 170 bureaux en Suisse. Triste !*

*Puisque la commune de Lancy n'a pas de maîtrise sur la Poste, elle pourrait rendre un service aux habitants contribuables du Petit-Lancy en leur offrant des prestations à sa portée, soit l'ouverture d'une arcade (antenne) pour les prestations ordinaires d'un guichet délivrées aujourd'hui à la Mairie. Les prestations délivrées par le personnel de réception à la Mairie se font par une liaison électronique interne. Le même procédé pourrait être établi avec une personne à l'antenne, éventuellement avec des jours et des heures déterminés. Un-une employé-e pourrait être présent-e, sans augmenter l'effectif du personnel de la commune. Le lieu idéal et central, serait aux Ormeaux.*

*Vous connaissez bien les obstacles des habitants pour accéder à la Mairie en voiture.*

- *Pont de Lancy, de plus en plus chargé à toute heure avant même les travaux envisagés*
- *Rampe du Pont-Rouge à un sens unique montant*
- *Rampe Quidort, qui connaît des bouchons fréquents et un long détour vers la mairie*
- *Le parking de la mairie est pratiquement toujours complet et sans parking à proximité ou une zone bleue très fréquentée*
- *Les habitants, et en particulier les personnes âgées, très nombreuses au Petit-Lancy, n'ont pas de moyens de transports publics pour accéder à la Mairie, ni évidemment d'y aller à pied.*

*M. Marco Föllmi (ancien conseiller administratif) et Mme Priscille Laplace (conseillère municipale) consultés ont trouvé cette proposition tout à fait réaliste et souhaitable.*

*Au-delà de notre Groupement, nous pensons représenter un nombre important d'habitants du Petit-Lancy sans avoir à passer par une pétition. Nous faisons donc confiance au Conseil municipal pour donner une suite favorable à ce projet.*

*En vous remerciant, Monsieur le Président, de bien vouloir communiquer ce courrier aux conseillers municipaux, nous vous présentons nos respectueuses salutations.*

*Les co-Présidents  
Florent Devaux  
Lucio Ferlazzo  
Delphine Murbach*

M. Colleoni : nous en avons fini avec les communications du Bureau. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Mme Moyard : j'ai une communication extrêmement politique et importante. Le Conseil administratif vous rappelle juste de bien faire attention, pour les derniers et dernières qui partent du carnotzet après les soirées de séance au Conseil municipal, de bien éteindre la lumière au rez, car il n'y a pas de détecteur et il n'est pas possible d'en installer un. De même, dans le sas et les toilettes du rez, parce que il est régulièrement arrivé ces derniers temps que nous retrouvions l'ensemble allumé le vendredi matin.

**6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**NOUVEAUX OBJETS****7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Rénovation du groupe scolaire de l'école En Sauvy - Crédit d'étude préliminaire (Fr. 408'700.--) (392-24.11)**  
=====

Mme Moyard : voilà la suite des rénovations de nos écoles classées et patrimoniales Waltenspühl. Nous devons entamer le début des études pour la rénovation de l'école en Sauvy, construite par le fameux architecte entre 1971 et 1975.

Ce crédit qui vous est proposé est le début des travaux puisqu'il s'agit d'un crédit d'étude préliminaire afin de pouvoir financer une étude de faisabilité, de faire les principaux diagnostics, les principales premières pré-consultations, définir également le cahier des charges, le type de mise en concurrence. Le dossier sera assez complexe puisque cette école est un élément patrimonial important de notre commune et que les enjeux sont environnementaux, énergétiques, fonctionnels, programmatiques, structurels, techniques. Bref, ce sera un chantier pas tout simple, le tout évidemment dans une école qui devra rester partiellement en fonction. Cela nécessitera un assez gros engagement de la part du service des travaux et de l'énergie, en collaboration avec presque l'entier des services communaux vu l'ensemble des activités qui s'y déroulent.

Le Conseil administratif vous propose donc l'entrée en matière avec un renvoi en Commission des travaux et des finances de ce crédit d'étude préliminaire d'un montant de Fr. 408'700.--.

M. Colleoni : quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette entrée en matière. Le Bureau vous propose également le renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****b) Réhabilitation de divers collecteurs 2024 - Crédit d'investissement (Fr. 650'000.--)  
(393-24.11)**

=====

Mme Moyard : comme chaque année, nous vous faisons parvenir un crédit d'investissement pour la réhabilitation d'un certain nombre de collecteurs. Il faut entretenir son patrimoine au-dessus du sol, mais également celui dans la terre, et donc nous avons des campagnes de vérification de l'état des installations, en partenariat avec les SIG qui nous permettent un diagnostic et de déterminer quels sont les tronçons sur lesquels nous devons travailler. Et donc, nous faisons ce type d'exercice chaque année, rien de particulier lié à cela. Ce montant, pour cette année, s'élève à Fr. 650'000.--. Nous vous suggérons un renvoi en Commission des travaux ou, si le cœur vous en dit, un vote sur le siège.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : la proposition du Bureau était un vote sur le siège ou une discussion immédiate. Si personne ne souhaite s'exprimer, je fais voter cette proposition.

***La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu que dans le cadre d'un contrôle périodique des réseaux de collecteurs, il est apparu que plusieurs tronçons de collecteurs présentent de nombreux défauts qu'il faut urgemment corriger ;*

*Vu que les rapports et fiches du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), remis par les SIG, recommandent la réhabilitation par chemisage et robotique, la suppression des chambres doubles, ainsi que des travaux de maçonnerie dans certaines chambres de visite ;*

*Vu que l'intégralité des coûts liés aux études et à la réalisation des travaux sera entièrement financée par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 650'000.-- en vue de la réhabilitation de divers collecteurs, situés dans les secteurs Caroline/Morgines, Gué/Banc-Bénil, Curé-Baud/Eugène-Lance,*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 7206.50320, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7206.14032,*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

3. *d'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025,*
4. *de prendre acte que ce crédit sera intégralement financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique 7206.46120.*

***L'arrêté 393-24.11 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**c) Voie Verte et projets connexes - Crédit d'étude complémentaire (394-24.11)**  
=====

Mme Moyard : le Conseil administratif sollicite un crédit d'étude complémentaire qui permet de recouvrir deux types de dépense, à la fois les études d'un certain nombre de projets constructifs et de génie civil connexes liés au fait de faire la voie verte. Ils sont listés en page 3, mais cela va de la modification d'un giratoire à l'installation d'un ascenseur en passant par différentes connexions cyclables et la création d'un éco-point.

D'autre part, une autre partie de ce crédit concerne les études complémentaires qui sont, elles, plus directement imputables à la voie verte et aux aléas de développement du projet, que ce soit la connexion avec le chemin des Tattes-Brûlées, le viaduc des Grandes-Communes, les difficultés liées aux négociations foncières sur un très long périmètre sur notre territoire, ou encore différents frais de mandataires qui n'avaient pas été initialement et dans ces proportions prévus.

Nous sollicitons votre entrée en matière pour un renvoi à la même commission conjointe des travaux et des finances qui a été évoquée dans le point précédent.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances.***

**d) Assainissement de l'éclairage public - Crédit de construction (Fr. 497'000.--) (397-24.11)**  
=====

M. Bonfanti : cet objet a pour but de solliciter de la part du Conseil municipal un crédit de construction afin d'assainir l'éclairage public dans plusieurs secteurs de la commune. Il vise à améliorer la qualité de vie de nos résidentes et résidents, tout en respectant les impératifs environnementaux, économiques et de sécurité.

La Ville de Lancy a développé une stratégie lumière et s'est fixé des objectifs pour réduire les émissions lumineuses inutiles et protéger notre environnement nocturne. Les mesures préconisées se concentrent sur le renforcement de la Trame noire, corridor écologique essentiel pour la biodiversité nocturne, fortement impactée par la pollution lumineuse.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette délibération en la renvoyant à la Commission de l'environnement et du développement durable.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer sur l'entrée en matière, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : la proposition du Bureau est également un renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Lorenzini : on est en faveur d'un renvoi en Commission de l'environnement. Toutefois, on aimerait rendre attentive cette commission qu'il faut absolument respecter certaines données, notamment en termes de sécurité. On sait aujourd'hui que le fait de réduire l'éclairage entraîne une augmentation d'accidents et la peur des personnes de devoir sortir. Donc, on aimerait vous rendre attentif à ce point.

***Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**e) Acquisition d'un engin télescopique de manutention - Crédit d'investissement  
(Fr. 190'000.--) (398-24.11)**

=====

M. Bonfanti : la Ville de Lancy a un certain nombre d'événements et de manifestations sur son territoire qui participent à l'animation de notre commune. Ces événements ont pour conséquence de nombreuses heures de montage et de démontage. Afin de répondre au mieux aux attentes et d'effectuer des opérations les plus sécurisées pour la population et confortables possible pour les collaboratrices et collaborateurs effectuant ces tâches particulières, il est important de pouvoir s'équiper de véhicules performants.

La proposition d'acquisition qui vous est soumise répond aux enjeux d'utilisation et de sécurisation tout en répondant à une grande polyvalence.

Le Conseil administratif vous demande de faire un bon accueil à cette délibération en la renvoyant à la Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : la proposition du Bureau est également de renvoyer à la Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Dérobert : comme pour la balayeuse, je vous proposerais de voter sur le siège. On ne va pas débattre du type de machine, il a été étudié, il est connu du service, cela ne passe pas à la Commission des finances parce que c'est prévu au budget. A un moment donné, je ne pense pas que notre expertise soit suffisante pour qu'on passe du temps dans une commission et faire venir des employés pour nous expliquer quelle machine ils ont prévu alors qu'on l'a dans le message.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la proposition de vote sur le siège.

***La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : j'ouvre le débat, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons voter l'arrêté.

*Vu l'augmentation des manifestations et événements organisés par la Ville de Lancy qui nécessitent de s'équiper d'outils performants ;*

*Vu l'enjeu de la Ville de Lancy d'effectuer toutes opérations en lien avec les manifestations en garantissant la meilleure sécurité possible et en atténuant la pénibilité du travail quotidien du personnel ;*

*Vu que des éléments répondant aux objectifs de la stratégie pour le développement durable de la Ville de Lancy ont été pris en compte dans le choix de l'engin ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 190'000.—, destiné à l'acquisition d'un engin télescopique de manutention ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6190.50600, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6190.14060 ;*
3. *d'amortir la dépense au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, sous la rubrique 6190.33006 ;*

***L'arrêté 398-24.11 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**f) Etude et réalisation - Mesure d'amélioration de l'offre de stationnement vélos - Etape 1  
– Crédit d'investissement (Fr. 422'000.--) (399-24.11)**

=====

M. Bonfanti : la Ville de Lancy s'est fixé un objectif ambitieux dans le cadre de son Plan climat, à savoir créer ou revaloriser au moins 1000 places de stationnement pour les cycles sur le domaine communal d'ici 2030. Les services communaux ont analysé l'offre actuelle et planifié la répartition des nouvelles infrastructures de stationnement pour vélos, dans les principaux pôles d'attractivité de la commune.



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Cet objet vise à solliciter un crédit d'investissement pour la mise en place de 409 places de stationnement dans les espaces ouverts et les écoles sous la responsabilité du service de l'environnement.

Le Conseil administratif vous propose à nouveau de faire un bon accueil à cette délibération et de la renvoyer à la Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.***

### **g) Adoption du plan localisé de quartier no 30'123, Semailles Curé-Baud (dit « Passereaux ») (400-24.11)**

=====

M. Bonfanti : après de longues années de travail, la version finale du Plan localisé de quartier 30'123, dit « PLQ des Passereaux », vous est enfin présenté pour préavis. La phase d'enquête publique est désormais terminée. Le Conseil administratif a rendu un préavis positif dans le cadre de l'enquête publique. Ce dossier a ensuite été transmis à la Ville de Lancy par l'Office de l'urbanisme et reçu par le service de l'aménagement du territoire en date du 11 septembre 2024.

Le PLQ est désormais proposé au Conseil municipal au vote avant les dernières étapes : l'adoption du PLQ par le Conseil d'Etat et le traitement éventuel des recours.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette délibération en la renvoyant en Commission de l'aménagement du territoire ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : la proposition du Bureau est également un renvoi en Commission de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

M. Clémence : merci au Magistrat et à l'administration de nous présenter ce PLQ révisé après 10 ans de travail sur le PLQ existant qui est en force. Pour rappel, nous avons, avec la Commission de l'aménagement et le Conseil municipal à l'époque, autorisé, en lien aussi avec l'autorisation de M. Hodggers, les habitants et le propriétaire, à rouvrir ce PLQ, sachant que n'importe quel propriétaire ou promoteur qui déposerait une autorisation de construire conforme au PLQ d'origine ferait qu'il s'enclencherait et que cette révision serait caduque.

Là en l'occurrence cela n'a pas été le cas, c'était 10 ans de travail et concertation. Force est de constater qu'en analysant le PLQ proposé, il est quand même très proche de ce qui est en force. On y distingue des améliorations bien sûr, mais elles nous semblent quand même assez minimes notamment par rapport en termes de forme urbaine à ce qui était déjà autorisable au départ.

Donc, on aimerait avoir des explications comparatives lors de la commission, notamment sur les questions de stationnement, de pleine terre aussi, parce que l'emprise du parking nous semble importante.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Nous aimerions aussi que l'association des Passereaux puisse être auditionnée à l'occasion de cette commission pour qu'elle puisse nous expliquer les plus-values de cette version-là pour les propriétaires.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter le renvoi en commission.

*Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.*

### h) Budget de fonctionnement annuel 2025 et fixation des centimes additionnels, ainsi qu'autorisation d'emprunter (401-24.11)

=====

Mme Gachet : je vais tenter, en quelques minutes, de vous faire un résumé de ces 170 pages qui vous seront présentées plus en détail dans le cadre de la Commission des finances.

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir, au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget de notre ville pour l'année 2025.

#### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

##### GENERALITES

Le budget de fonctionnement dégage un excédent de revenus de Fr.146'500.-- et nous allons passer en revue les éléments clés qui le composent.

Les revenus, sans les biens du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 166.32 millions, alors que les charges atteignent la somme de Fr.174.50 millions. Les revenus nets du patrimoine financier, qui regroupe nos immeubles et villas, s'élèvent quant à eux à Fr. 8,33 millions.

##### A) LES REVENUS

Principale source de revenus pour notre collectivité, l'IMPOT COMMUNAL, exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal, est composé de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales.

Les estimations – tant pour les personnes morales que physiques - proviennent du Département des finances (DF). Cette année une collaboration entre le service financier et l'administration cantonale a été mis en place afin d'intégrer au plus juste les estimations fiscales en tenant compte des arrivées et départs d'entreprises sur sol lancéen. Les données ont été intégrées aussi bien au niveau des personnes morales que des personnes physiques (employés des entreprises concernées).

S'agissant de l'impôt des personnes physiques, estimé pour 2025 sur la base de l'effectif des contribuables de 2022, nous avons intégré 1'773 nouveaux contribuables pour tenir compte de l'augmentation de la population lancéenne et de la construction de nouveaux logements.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

S'agissant de l'impôt des personnes morales, les hypothèses de croissance sur l'impôt sur le bénéficiaire et le capital découlent des réponses des entreprises les plus importantes apportées au questionnaire de septembre 2024, représentatives du tissu économique cantonal, et réparties par panel et par communes.

Des correctifs estimés d'années antérieures sont budgétés à hauteur de 4.9% pour les PP (hors baisse d'impôts) et 7.5% pour les PM.

Au final, le produit de l'impôt communal PP et PM est évalué à 128.45 millions de francs, y compris la part des 28.5 cts cantonaux aux communes genevoises en remplacement de la taxe professionnelle dont l'estimation est portée à 14.6 millions de francs. L'estimation de perte fiscale évaluée à 7,5 millions de francs qui pourrait être la conséquence de la votation fin novembre 2024 a été intégrée.

A cela se rajoutent 7,0 millions de francs d'autres revenus fiscaux, provenant principalement du fonds de péréquation intercommunale PM (6.9 millions de francs).

### B) LES AUTRES REVENUS

Les principaux autres revenus inscrits au budget 2025 sont :

Les TAXES et EMOLUMENTS, nature 42, pour 14.11 millions de francs dont les recettes liées à la piscine de Marignac (0.79 mio), les participations des parents aux crèches (7.84 mio) et les recettes liées aux amendes et contraventions (0.93 mio).

Les REVENUS FINANCIERS, nature 44, pour 22.5 millions de francs, dont les revenus liés au patrimoine financier (14.78 mio), aux produits des biens-fonds du PA (7.22 mio), tels que les loyers internes, l'encaissement des horodateurs et parcomètres, ou encore à diverses redevances, telles que celle des SIG concernant l'occupation du domaine public (1.54 mio).

Les REVENUS DE TRANSFERT, nature 46, pour 8.91 millions de francs, dont les recettes liées à la compensation verticale IFD (1.86 mio), à la contribution reçue des communes en lien avec la péréquation financière intercommunale (3.94 mio), ainsi qu'à la contribution reçue concernant la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (2.01 mio).

### LES CHARGES

Les CHARGES DE PERSONNEL, nature 30, pour 73.31 millions de francs.

Les CHARGES DE BIENS ET SERVICES, ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION, soit la nature 31, pour 38.69 millions de francs.

Les AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF, nature 33, représentent une somme de 17.61 millions de francs, en lien avec la planification des investissements.

Les CHARGES FINANCIERES, nature 34, cumulent une somme de 7.82 millions de francs, dont les charges liées au patrimoine financier (6.46 mio), comme par exemple l'entretien courant ou encore les rénovations.

Les CHARGES DE TRANSFERT, nature 36, regroupent les dédommagements et les subventions, pour un total estimé de 43.53 millions de francs en 2025 dont : la compensation financière aux communes frontalières françaises (7.16 mio), les dédommagements cantonaux liés aux impôts des personnes physiques (2.66 mio) et aux personnes morales (1.19 mio), les dédommagements communaux liés au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (5.95 mio), au Groupement Service d'incendie et de secours (2.97 mio), au Groupement Intercommunal Le Sapay (1.83 mio), à la cotisation SIACG (1.51 mio), au

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

subventionnement de la FASE (5.55 mios) et au Groupement intercommunal de l'AFJ Rhône-Sud (2.9 mios), ainsi qu'à diverses autres subventions et charges liées.

### BESOINS EN FINANCEMENT

Les dépenses nettes estimées du patrimoine administratif pour 2025 s'élèvent à 50.82 millions de francs et celles du patrimoine financier à 12.52 millions de francs, soit un total de 63.35 millions de francs. La planification des investissements du patrimoine administratif pour l'année prochaine intègre tous les crédits d'engagements qui ont déjà été votés par votre Conseil – soit 20% des investissements prévus - dont les dépenses se poursuivent l'année prochaine, voire au-delà, ainsi que tous les projets en intention, soit 80%, les études, les grands travaux de rénovation, les nouvelles constructions, qui témoignent de l'importance des nombreux développements et des besoins primordiaux de notre commune.

Le budget 2025 tient compte également de notre contribution annuelle au FIDU de 1.46 millions de francs à verser en faveur du fonds, et qui fera l'objet d'une délibération conjointe à voter en même temps que le budget. En parallèle, le fonds reverse aux communes des recettes d'investissement qui permettent de financer des infrastructures publiques liées aux zones de développement, non financées par les moyens existants.

Le financement des investissements 2025, en termes de besoin en trésorerie, est récapitulé comme suit :

<u>En millions de francs :</u>	
Amortissements	18.09
+ Excédents de revenus	<u>0.15</u>
Autofinancement (cash flow)	18.23
Dépenses nettes du PF et du PA	63.35
Total à financer par l'emprunt	45.11
Degré d'autofinancement	28.78 %

### CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons travaillé d'arrache-pied depuis plus de 5 mois à l'élaboration de ce budget 2025 sur la base de nouveaux outils d'analyse proposés par le SFI et plus particulièrement par Madame Touzelet. Ce budget présente un excédent de revenu modeste. Ce budget tient compte de l'augmentation des charges de personnel en lien principalement avec le service de la petite enfance (notamment EVEP dépannage + projet inclusion) et avec le service des sports (municipalisation des gardiens de bains, des caissiers et des nettoyeurs).

Lancy grandit, les prestations et les besoins pour notre population augmentent. Pour répondre aux grands enjeux actuels, qu'ils soient environnementaux, climatiques, sociétaux ou sociaux, nous avons besoin de doter notre administration de ressources supplémentaires. Nous avons également besoin de poursuivre notre soutien aux nombreuses associations qui sont très actives sur notre territoire.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

2025 verra des investissements importants pour répondre aux besoins de la commune. En effet, la somme des dépenses prévues (PA+PF) se monte à 63.35 mio soit plus de 8 mio vis-à-vis du budget 2024. A noter qu'un gros travail a été fait cette année afin de ne proposer que des investissements réalistes et réalisables. Nous avons beaucoup travaillé avec les services investisseurs afin que nos projections en termes d'investissements collent à notre réalité opérationnelle.

En ce qui concerne notre fiscalité, nous avons décidé d'augmenter les prévisions fiscales sur les personnes physiques compte tenu de l'arrivée des nouveaux habitants et d'augmenter également les prévisions fiscales sur les personnes morales compte tenu de l'installation de nouvelles entreprises. Nous avons également décidé d'intégrer la perte fiscale en lien avec la baisse des impôts cantonaux qui pourrait être votée fin novembre 2024.

Il faut relever encore cette année que notre budget peut compter sur un résultat bénéficiaire de notre patrimoine financier. Il convient néanmoins de noter qu'au regard des années précédentes, une partie plus importante des travaux n'a pas été intégrée dans les charges de fonctionnement de la Régie mais dans les investissements. Le résultat estimé du rendement du patrimoine financier apparaît pour 2025 plus élevé grâce à ce transfert de charge dans les investissements.

Mesdames et Messieurs, votre Conseil administratif a œuvré dans un contexte particulièrement complexe mais néanmoins ambitieux et vous présente ce soir un budget qui répond aux besoins de notre commune.

Avant de terminer cette présentation de budget, je voudrais au nom du Conseil administratif remercier le service financier et en particulier Mme Aurélie Touzelet, cheffe du service financier et de l'informatique et son adjoint, M. Domenico Santangelo, toutes les cheffes et tous les chefs de service, et les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection du budget 2025.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous remercie de bien vouloir renvoyer ce budget à la Commission des finances pour examen.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances.***

**i) Versement de la contribution annuelle 2025 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'455'700.--) (402-24.11)**

=====

Mme Gachet : je vais être très brève, je vous en ai parlé dans le cadre du message précédent et je vous propose de le traiter en même temps que la présentation du budget 2025 lors de la Commission des finances.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****j) Amortissements complémentaires 2024 (403-24.11)**  
=====

Mme Gachet : ce message représente une autorisation que vous pourriez déléguer au Conseil administratif concernant des amortissements complémentaires sur les comptes 2024. Dans le cadre des règles de MCH2, c'est un vote que vous formulez en 2024, tout en sachant que nous ne sommes pas au courant des comptes 2024. Par contre, c'est une ouverture de possibilité de marge maximale que vous nous autorisez et le chiffre qui est énoncé est calculé sur la base de l'ensemble des amortissements prévus dans le cadre des boucllements de crédit en 2025 et 2033. Après, on vous présente, dans le cadre de la clôture des comptes, la réalité des amortissements que nous pourrions être amenés à faire. Il s'agit d'un montant de Fr. 18'218'076.— et je vous propose de traiter également ce point lors de la prochaine Commission des finances.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances.***

**8) PETITIONS**  
\_\_\_\_\_**Des promotions pour l'école Le Sapay à l'école Le Sapay (PE118-2024)**  
=====

*Actuellement, les promotions (fête des écoles) pour les élèves de l'école du Sapay ont lieu une année sur deux, soit à Plan-les-Ouates, soit à Lancy, en rejoignant les autres écoles locales. Cependant, chaque année, lorsque nous rejoignons l'une de ces communes, un certain malaise se fait sentir.*

*En effet, l'ajout de plus de 600 élèves, accompagnés de leurs familles, sur le lieu des festivités engendre des complications. Nous sommes peinés de constater que nos enfants doivent attendre entre trente minutes à une heure pour participer aux attractions. Les files d'attente pour la nourriture sont interminables, et la crainte de perdre son enfant dans la foule est constante.*

*La fête des écoles est un moment très important dans la vie d'un écolier. Il s'agit d'une journée symbolique, marquant la fin de l'année scolaire, et chaque enfant mérite de pouvoir en profiter pleinement. C'est une occasion de se divertir, de partager des souvenirs avec ses camarades et de vivre des moments de joie inoubliables. Il est primordial pour nous, en tant que parents, familles et enseignants, que tous les élèves puissent participer à cet événement dans les meilleures conditions, et qu'ils en gardent de très bons souvenirs.*

*Face à cette situation, nous pensons que le quartier "La Chapelle-les-Sciers" relié par l'école et sans circulation, serait parfaitement adapté à recevoir sa propre fête des écoles. Ses différentes esplanades variées offriraient un cadre idéal, et le cortège pourrait être organisé autour des deux quartiers, avec des besoins de sécurité limités étant donné qu'il s'agit d'un espace sans voitures.*

*Nous comprenons que ce projet est complexe, car il concerne à la fois les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, mais nous sommes convaincus qu'un accord est possible.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

M. Colleoni: le Bureau vous propose de renvoyer cette pétition à la Commission conjointe sociale et petite enfance et environnement et développement durable, ouverte au Conseil municipal. Pour le côté social, parce que cela touche les écoles et pour l'environnement l'organisation et installation de la fête.

Mme Monod: j'aimerais éclairer le propos qui avait été le nôtre au Bureau, en disant qu'on souhaitait élargir la question aux promotions de l'ensemble des écoles et ne pas s'arrêter à la pétition en elle-même pour l'école du Sapay, raison pour laquelle on proposait d'avoir cette commission conjointe.

M. Colleoni: si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cette proposition.

*Le renvoi de la pétition à la Commission conjointe sociale et petite enfance et environnement et développement durable, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.*

**RAPPORTS DE COMMISSION****9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Motion « Prévoir une infrastructure sportive pour tous les projets de construction de quartier » (M104-2024) - Rapport de la Commission des sports, séance du 16 octobre 2024 (Mme Priscille DIA)**

=====

Mme Dia présente le sujet : M. Colleoni assure la présentation, Mme Vandeputte n'ayant pas reçu la convocation.

M. Colleoni explique tout d'abord que l'idée de cette motion et qu'une partie sportive devrait être incluse dans toute conception de quartier.

Mme Gachet rappelle qu'une fiche figurant sur le PDCom voté en 2020 a été consacrée au sport et à la santé et qu'un bilan a été établi. En outre, elle souligne qu'une carte recense tous les emplacements des équipements sportifs en dur et en aménagements extérieurs. Depuis l'entrée en vigueur du PDCom, sept BoxUp ont été installées à Lancy ainsi que la salle de gym à l'école de Pont-Rouge.

Le plan directeur fixe des objectifs dans une perspective de 10 à 15 ans, dont certains sont en cours de finalisation. La mise en place des autres est souhaitée dès l'année prochaine. Dans le même sens, un point insiste sur l'identification des besoins en infrastructures d'ici à 2030.

Mme Gachet informe aussi que depuis peu, le service des sports est systématiquement invité dès qu'un PLQ ou un projet majeur débute, de manière à pouvoir poser les besoins et les bases d'une programmation.

M. Carnazzola mentionne avoir ajouté au budget 2025 l'étude des besoins et des nouvelles pratiques sportives. Construire le Lancy de demain requiert d'être à jour sur les pratiques sportives et la conclusion d'une étude pilotée par le Canton de Genève coïncidera avec les nouveaux PLQ.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Un certain nombre de commissaires soulignent que la plupart des invites de cette motion font allusion à des actions déjà menées par le Conseil administratif.

M. Colleoni résume que la motion avait pour objectif d'appuyer le PDCom et de ne pas en oublier les principes. Mais il comprend que le fait de modifier les invites ne changera pas l'issue du vote.

Par 4 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, la commission refuse la motion.

Mme Dia : le groupe socialiste, après réflexion, souhaite soutenir cette motion qui vise, entre autres, à rappeler l'importance des installations sportives au cœur des quartiers dans les PLQ's. Le sport est effectivement capital pour la population, tant au niveau des liens sociaux que de la santé.

Nous serions finalement tout à fait disposé.es à soutenir cette motion, en y apportant deux amendements : enlever dans l'invite 1 le mot « priorité », ainsi que « en les mettant au premier plan » ; ce qui donnerait : « *relever les besoins en infrastructures sportives dans tous ses projets d'aménagements* ».

En effet, bien que le PDCom fixe déjà tous les objectifs concernant les infrastructures sportives au sein de nos quartiers, il n'est pas vain que le Conseil municipal rappelle l'importance de ne jamais oublier cette dimension, tant dans les nouveaux quartiers en construction que dans les anciens quartiers manquant de ces infrastructures.

Par contre, l'aspect absolument prioritaire de la première invite nous semble excessive, justement parce que le PDCom est censé en tenir compte et parce qu'il y a également d'autres dimensions importantes dans les PLQ's, raison de la demande de nos deux amendements.

M. Colleoni : nous avons une demande d'amendements sur l'invite 1 et l'invite 2. Je vais les répéter : invite 1 – « *relever les besoins en infrastructures sportives dans tous ses projets d'aménagements urbains* », et on s'arrête là. C'est juste ?

*Intervention de Mme Dia inaudible.*

M. Colleoni : donc, on laisse « urbains ». Dans l'invite 2, il s'agit d'enlever le mot « systématiquement », cela donnerait : « *inclure dans sa réflexion les possibilités d'installer des infrastructures sportives pour tout projet d'aménagement de quartier ou de construction (PLQ, etc.)* ; ». Et ne rien toucher sur l'invite 3. C'est juste ?

Mme Monod : encourager la pratique du sport par une offre adéquate en infrastructures sportives. Vous pensez que c'aurait pu être le titre de cette motion.

M. Colleoni : excusez-moi Mme Monod, mais nous sommes sur les amendements.

Mme Monod : je pense que tout le monde peut prendre la parole avant qu'on vote les amendements ?

Vous pensez que c'aurait pu être le titre de cette motion, mais non cela ne l'est pas. C'est un des objectifs prioritaires fixés dans le PDCom que nous avons voté à l'unanimité en juin 2023. Mais d'aucuns diront qu'au vu des enjeux en termes de bien-être et même de santé publique, il n'est pas suffisant d'énoncer des intentions et nous pouvons être d'accord sur ce constat.



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Ceci étant, notre plan directeur communal, pour rappel il s'agit d'un outil qui donne les lignes directrices du développement à Lancy, a également défini une fiche thématique dédiée au sport et à la santé, qui détaille notamment les outils et les mesures prévus. Je ne vais pas vous relire la fiche en entier, si jamais certains voulaient s'y replonger, il s'agit de la fiche Q. Néanmoins, en substance, il y est indiqué d'une part qu'une réflexion globale sera poursuivie en matière de lien entre pratique sportive, urbanisme et santé, et plus concrètement une des mesures est de participer aux discussions internes dans le cadre de nouveaux projets communaux, permettant de préciser les besoins du service en amont de la finalisation du projet.

Il nous a en outre été confirmé en commission que c'était déjà le cas. Par ailleurs, comme nous avons déjà souligné en commission, il nous paraît important d'avoir une vision plus large que celle par quartier, pour développer une offre cohérente, diversifiée et de proximité. Considérer les équipements sportifs des communes avoisinantes est donc une évidence dans un territoire aussi restreint que le nôtre, afin de répondre aux besoins des habitants et des habitantes lancéens et lancéennes.

Pour conclure, il est évident que le développement de l'offre sportive doit être poursuivie, notamment dans le cadre de la réalisation de nouveaux quartiers, mais pas seulement. C'est la raison pour laquelle les priorités mentionnées précédemment figurent en bonne place dans notre plan directeur communal.

Cette motion nous semble donc inutile. Imaginez si nous faisons des motions pour chacune des priorités de notre plan directeur.

Nous vous proposons donc d'économiser des deniers publics en ne faisant pas travailler l'administration sur une thématique déjà acquise, c'est pourquoi le groupe des Verts votera non à cette motion et aux amendements et vous encourage à faire de même.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous pouvons passer au vote des amendements proposés par Mme Dia.

***Les amendements sont acceptés par 23 oui, 7 non et 3 abstentions.***

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous pouvons passer au vote de la motion amendée.

*« Pour tous ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

- 1. relever les besoins en infrastructures sportives dans tous ses projets d'aménagements urbains ;*
- 2. inclure dans sa réflexion les possibilités d'installer des infrastructures sportives pour tout projet d'aménagement de quartier ou de construction (PLQ, etc.);*
- 3. construire ou installer des infrastructures sportives dans tous les cas où c'est possible afin de garantir aux habitants des accès facilités à des activités sportives dans le périmètre de leur quartier. »*

***La motion M104-2024 amendée est acceptée par 25 oui, 8 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

- b) **Requalification de l'avenue Eugène-Lance – Crédit d'investissement (Fr. 329'000.--)  
(389-24.10) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du  
17 octobre 2024 (Mme Virginie VANDEPUTTE) et rapport de la Commission des  
finances, séance du 6 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT)**

=====

Mme Vandeputte présente le sujet : les volontés du PDCom et du Plan climat communal s'expriment entre autres par l'axe majeur pour la mobilité douce et la prise en considération des liaisons écologiques dans le secteur.

L'avenue Eugène-Lance est très centrée sur les transports individuels motorisés (TIM), avec de nombreux déplacements. Des premiers aménagements ont déjà permis de pacifier la zone.

Ce crédit d'étude est proposé afin de trouver un compromis pour une meilleure cohabitation entre les différents modes de transports et créer de nouveaux points d'arrêts pour les piétons.

Un appel d'offres a été lancé. L'étude doit comporter un diagnostic comprenant le fonctionnement actuel, l'analyse paysagère et un avant-projet avec un plan de requalification entre autres.

La quasi-totalité du montant sollicité est destiné aux mandataires. Le solde servirait à de la consultation publique et à de l'information. Il est mentionné également les fonds qui vont participer au financement (FIE, FIA, etc.).

Il est estimé que l'étude durera 18 mois. Elle pourra démarrer en février 2025 si le vote est favorable.

Une commissaire salue les mesures prises pour aller plus loin sur les aménagements de la rue. Elle invite les services à entamer ce travail dans d'autres zones de la commune. Elle demande comment seront gérés les TIM à terme. Le magistrat répond que les premiers aménagements étaient légers et il s'agit aujourd'hui de travailler sur des aménagements plus importants et de permettre d'élargir les espaces publics. Il n'y a pas encore d'idée sur les places de stationnement ou sur la circulation des TIM. L'étude permettra de répondre à ces précisions quant aux besoins.

Sur question, les services indiquent qu'un délai de 18 mois est standard entre les choix politiques et les retours techniques.

Un commissaire demande d'avoir accès au cahier des charges afin d'avoir connaissance des orientations données au projet. Les services répondent qu'une première étude a été menée sur la circulation et le stationnement. Les mandataires ne partent pas d'une page blanche. Le cahier des charges sera mis à disposition avant la séance plénière.

S'agissant du montant pour un avant-projet qu'un commissaire estime élevé, il est confirmé qu'un autre crédit de travaux sera demandé pour faire la demande d'autorisation de construire et effectuer la réalisation des travaux. Il est précisé que les prévisions budgétaires ont été effectuées avec des ingénieurs de la commune.

Il est confirmé que les offres ont été reçues à la commune mais il n'y a pas encore eu d'adjudication.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Sur question sur la concertation, il est expliqué qu'il y a un périmètre cible et un périmètre étendu pour tenir compte plus largement des personnes concernées par le projet. Il est également confirmé que ces ateliers seront mentionnés dans le descriptif financier pour plus de clarté.

Un commissaire pose la question des passerelles envisagées. Le magistrat répond en évoquant les passerelles existantes qui peuvent s'avérer suffisantes.

Une question est posée sur les aspects sociaux. Le magistrat évoque le développement de lieux de rencontre et le questionnement autour de la signalisation des commerces locaux. La commissaire demande si des espaces de jeux sont également prévus. Il est répondu que c'est l'avant-projet qui permettra de voir si les espaces sont suffisants pour cela.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité ce crédit d'investissement.

M. Dérobert présente le sujet : le projet de requalification de l'avenue Eugène-Lance vise à étudier un réaménagement de cette voie pour augmenter la place de la mobilité douce et à réduire le nombre de places de stationnement sur l'axe en touchant notamment les places de la piscine de Marignac. L'accès à l'Institut international devrait être réduit pour empêcher les embouteillages, les utilisateurs, les enfants et surtout les plus âgés pouvant se déplacer en transports publics. Ce projet s'appuie sur les plans stratégiques de la commune (plan directeur et plan climat) pour répondre aux objectifs de mobilité durable et de réduction des véhicules individuels.

En préambule, une analyse approfondie de l'état actuel de l'avenue, comprenant circulation, stationnement, paysage, urbanisme, sol, et réseaux existants sera réalisée.

Ensuite, une élaboration d'un plan global incluant le réaménagement des abords (chemins et rues voisines), des propositions d'espaces verts, un plan d'éclairage, et la valorisation des sols sera étudiée.

La finalité proposée par l'administration sera de transformer l'avenue en un espace de vie pour le quartier, sécurisé pour les piétons et cyclistes, tout en conservant une petite place pour les véhicules motorisés.

Le budget de cette étude est de Fr. 329'000.--, dont Fr. 309'000.-- d'honoraires et Fr. 20'000.-- pour la participation citoyenne. Il est prévu un dépassement de Fr. 49'000.-- par rapport au budget initial de Fr. 280'000.-- inscrit au budget de la ville 2024.

Une contribution de fonds intercommunaux (FIE, FIA, FIDU) et subventions fédérales dans le cadre du Projet d'Agglomération 5 peut être envisagée.

Des critiques sur l'orientation du projet sont émises par un commissaire, notamment en rapport à la cohérence avec les travaux réalisés en 2021. En effet, la voie avait déjà été mise en sens unique et ce commissaire se pose la question s'il n'est pas principalement question de supprimer les places de parc actuelles pour donner un poids accru aux cyclistes qui possèdent déjà une voie en site propre.

L'importance de consulter les acteurs locaux, comme l'Institut international de Lancy, a été soulignée par un commissaire.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Certains membres appellent à une approche durable et claire, sans multiplier les projets par étape coûteux.

La commission a approuvé la demande de crédit à 10 voix pour et 1 abstention. Le début des études est prévu pour février 2025, sur une durée de 18 mois.

Mme Monod : je reviendrai une fois de plus à notre Plan directeur communal qui fixe à la fois des ambitions en termes de mobilité, comme la requalification du domaine public communal pour renforcer un réseau structurant de mobilité douce, mais aussi améliorer les qualités sociales, paysagères et environnementales des espaces intégrant des fonctions de déplacement, en prenant en compte également les objectifs fédéraux, cantonaux et communaux en matière de climat et de santé publique.

Il est donc réjouissant de voir ce projet débiter pour créer la ville de Lancy de demain, pour permettre un partage de l'espace public plus équitable qu'il ne l'est aujourd'hui, puisqu'il est majoritairement dévolu au transport individuel motorisé.

Nous nous réjouissons donc de voir les résultats du mandat qui sera confié grâce à ce crédit d'étude et nous voterons avec conviction ce crédit qui vient concrétiser le Plan directeur communal voté à l'unanimité.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'arrêté.

*Vu les objectifs du PDCOM en matière d'espaces publics et de coupures inter-quartiers ;*

*Vu les objectifs du Plan climat adopté par le Conseil municipal le 18 avril 2024 ;*

*Vu que l'avenue Eugène-Lance est un axe majeur nord-sud pour la mobilité douce ;*

*Vu que cette requalification permettra de réaliser des aménagements extérieurs qualitatifs, selon un niveau d'exigence élevé ;*

*Vu que des recettes de type Fonds intercommunal d'équipement (FIE), Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), et Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pourraient potentiellement être sollicitées lors de l'approbation du crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 17 octobre 2024 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### **DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 329'000.-- destiné à l'avant-projet de requalification de l'avenue Eugène-Lance ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.52900, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14290 ;*
3. *d'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès l'année d'achèvement de l'avant-projet, estimée à 2026, sous la rubrique 6150.33209 ;*

***L'arrêté 389-24.10 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

- c) Acquisition de surfaces administratives supplémentaires pour le service de l'environnement dans la ZIA Rambossons – Crédit d'investissement (Fr. 6'099'000.--) (387-24.10) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 (Mme Nancy RUERAT) et rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT)**
- =====

Mme Ruerat présente le sujet : le projet d'acquisition de surfaces administratives pour le service de l'environnement s'inscrit dans une démarche d'optimisation des locaux de l'administration.

L'objectif est d'acquérir des surfaces en PPE dans un complexe industriel situé à Rambossons pour un montant de Fr. 6'099'000.--, dans l'immeuble « Les Crêtes ».

Actuellement, le site de Gérard-de-Ternier au Petit-Lancy rencontre plusieurs difficultés, notamment des problèmes de sécurité révélés par des études qui ont mis en évidence des besoins urgents de mise en conformité, ces locaux ne sont pas adaptés pour le personnel.

Le dossier est complexe, notamment en raison de la transformation des bâtiments et des travaux importants qui seront nécessaires sur le long terme.

Par ailleurs, une image directrice de la zone est en cours de validation auprès de l'Office de l'urbanisme et concerne l'ensemble du secteur de Gérard-de-Ternier.

C'est pourquoi il devient indispensable d'acquérir de nouvelles surfaces et de délocaliser une partie du personnel.

L'acquisition d'un espace de 600 m<sup>2</sup> dans un bâtiment en cours de finalisation permettra ainsi de relocaliser une vingtaine de personnes au Grand-Lancy.

Ce projet vise également à améliorer les conditions de travail et à favoriser la collaboration entre les différents services communaux administratifs et techniques.

Ces bureaux présentent un intérêt supplémentaire puisqu'ils sont situés au-dessus des locaux déjà achetés par la commune dans ce même complexe.

Le projet doit néanmoins obtenir la validation de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), ainsi qu'une autorisation de construire en procédure accélérée.

Le prix de vente a été fixé à 5,6 millions de francs, soit Fr. 7'750.-- le mètre carré.

En outre, cette opération libérera également un bâtiment actuellement loué à l'entreprise Volpé.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Il est important de se positionner rapidement, car le projet immobilier est déjà en cours.

La commune a mené de nombreuses démarches avec le promoteur, Synerggestion, qui initialement ne souhaitait pas vendre, afin de fixer le prix de vente. D'autant plus, que louer ces locaux présenterait une solution plus coûteuse que de les acheter.

Sur le plan financier, cette opportunité d'achat a été saisie récemment et n'a donc pas été inscrite au budget 2024.

Malgré quelques réserves exprimées sur le prix, la commission a approuvé le crédit d'investissement à une large majorité : 8 voix pour et 3 abstentions.

M. Dérobert présente le sujet : le projet d'acquisition de locaux administratifs pour le service de l'environnement (SE) dans la zone industrielle des Rambossons a été présenté pour un montant de Fr. 6'098'680.--. Cette acquisition vise à libérer les locaux de Gérard-de-Ternier pour effectuer des travaux de mise en conformité du bâtiment dont une partie des anciennes transformations n'avait à l'époque pas reçu d'autorisation de construire. Cela permettra aussi d'anticiper une future reconstruction complète du bâtiment dans le cadre du Plan localisé de quartier (PLQ). Cette acquisition permet également de regrouper les activités du SE sur deux pôles principaux, au Petit-Lancy et au Grand-Lancy.

Objectifs et avantages, la sécurité et la conformité. Les travaux urgents sur Gérard-de-Ternier sont justifiés par des non-conformités découvertes récemment, rendant le déplacement des employés indispensable.

Financièrement, cela permettra de libérer les locaux actuellement loués à une société lancéenne et de réaliser une économie de Fr. 4'977'270.--. Comparée à une location, l'acquisition est aussi plus avantageuse, le coût estimé d'une location sur 30 ans est de Fr. 5'996'000.--.

A long terme, l'acquisition anticipe les besoins futurs liés à l'évolution de la zone industrielle et l'élaboration du PLQ.

Certains membres ont dénoncé la gestion réactive des urgences, pointant les problèmes récurrents de mise en sécurité des bâtiments municipaux et le manque d'anticipation.

Le déménagement des employés dans les nouveaux locaux est prévu pour mars 2025.

À l'unanimité, la commission a approuvé le crédit d'investissement de Fr. 6'099'000.--, considérant cette acquisition comme une opportunité stratégique et financière pour la commune.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu la nécessité d'acquérir des surfaces supplémentaires pour les activités administratives en lien avec les fonctions du service de l'environnement, ainsi que de les équiper ;*

*Vu que la Ville de Lancy a déjà acquis des surfaces en PPE dans le même bâtiment en 2022, qui comportait un entrepôt au rez-de-chaussée et des bureaux et locaux d'accueil au 3<sup>e</sup> étage ;*

*Vu que le bâtiment situé à Gérard-de-Ternier ne répond plus aux normes de sécurité ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 6'099'000.— (y compris les frais de notaire estimés à 3,5%, soit Fr. 196'000.--) destiné à l'acquisition de surfaces supplémentaires pour le service de l'environnement dans la ZIA Rambossons, ainsi qu'aux frais d'équipement, d'ameublement et de déménagement, sis avenue des Communes-Réunies 51 ;*
2. *de comptabiliser la dépense relative à l'acquisition dans le compte des investissements, rubrique 6190.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 6190.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, sous la rubrique 6190.33004 ;*
4. *de comptabiliser la dépense relative aux frais d'équipement, d'ameublement et de déménagement, dans le compte des investissements, rubrique 6190.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 6190.14060 ;*
5. *d'amortir la dépense au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, sous la rubrique 6190.33006 ;*
6. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.*

***L'arrêté 387-24.10 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

- d) Périmètre Bac/Maisonnettes/Louis-Bertrand – Construction d'une ludothèque et d'un logement dans un bâtiment locatif (B) – Crédit d'étude (Fr. 215'000.--) (384-24.10) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 (Mme Nancy RUERAT) et rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT)**

=====

**Mme Ruerat présente le sujet** : le crédit d'étude de Fr. 215 000.-- vise à financer la construction d'une ludothèque et d'un logement dans le cadre du Plan localisé de quartier (PLQ) Bac/Maisonnettes.

Ce projet concerne le troisième bâtiment.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Pour rappel, le PLQ prévoit la création de trois bâtiments de forme triangulaire sur le plateau de Saint-Georges. Les autorisations de construire pour les bâtiments A et C ont été déposées, mais en raison de la complexité du dossier, les travaux n'ont pas pu commencer.

Actuellement, la Ville de Lancy développe le bâtiment C, situé au nord du périmètre. Ce dernier comprendra une crèche et des logements de type HM, financés par un crédit de réalisation voté en 2020.

De son côté, le bâtiment A, au sud, est porté par un promoteur privé. Il abritera un restaurant pour Clair-Bois ainsi que des logements en propriété par étage (PPE).

La construction du bâtiment B, longtemps bloquée par le refus de vente de la propriétaire, a finalement pu avancer grâce à l'accord récemment obtenu.

Ce bâtiment implique plusieurs propriétaires, parmi lesquels la Ville de Lancy, qui détient environ 20 % des droits à bâtir.

Le projet pour ce bâtiment prévoit une arcade de 265 m<sup>2</sup> destinée à la Ville de Lancy, dix-sept logements et des locaux pour une ludothèque aménagée au sous-sol.

Cette ludothèque répond à un besoin croissant, notamment en lien avec l'évolution du quartier et la future crèche.

Idéalement, les trois bâtiments devraient être construits simultanément afin de rattraper les retards accumulés.

L'objectif est de déposer rapidement une demande d'autorisation de construire, de démarrer les travaux pour les deux premiers bâtiments d'ici fin 2026, de finaliser la crèche pour la rentrée 2027, et de terminer le bâtiment B un an plus tard.

Les coûts de construction sont estimés à environ Fr. 13,5 millions.

En conclusion, cette initiative représente une avancée majeure pour la Ville de Lancy, du point de vue de logements et de services communautaires.

La commission, à l'unanimité, a approuvé ce crédit d'étude de Fr. 215 000.--.

M. Dérobert présente le sujet : M. Gagliardi nous expose le projet, validé par la Commission des travaux, dont vous venez d'entendre la teneur grâce à la rapporteuse de ladite commission. Il s'agit donc pour la ville d'utiliser ses droits à bâtir restant dans le périmètre pour construire une ludothèque et un appartement dans un bâtiment locatif avec des honoraires estimés à Fr. 215'589.--.

Un commissaire s'interroge sur le financement et comprend que ce montant correspond à la participation de Lancy dans le projet global du bâtiment, en lien avec son investissement. M. Gagliardi confirme que le solde des droits à bâtir sera affecté au bâtiment B et que le crédit d'étude représente bien la part propre à la ville de Lancy.

Sans autre débat, mon rapport étant aussi long que le procès-verbal de ce point de la commission, la commission approuve à l'unanimité le crédit d'étude de Fr. 215'000.-- pour la construction de la ludothèque et du logement dans le bâtiment locatif.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu le PLQ n°29'990 adopté par le Conseil municipal le 26 juillet 2017, prévoyant la construction de trois bâtiments dans le périmètre défini par les chemins du Bac et Maisonnettes et l'avenue Louis-Bertrand ;*

*Vu que la Ville de Lancy dispose d'un solde de droits à bâtir dans ce même périmètre, destiné à la réalisation d'un troisième bâtiment ;*

*Vu le besoin identifié par les services communaux de disposer d'une ludothèque dans ce secteur ;*

*Vu les synergies intéressantes que cet équipement permettra de créer notamment avec la future crèche prévue dans le bâtiment C ;*

*Vu que cette demande de crédit permettra de financer les études du projet, la demande d'autorisation de construire, ainsi que les appels d'offres nécessaires à la préparation d'un crédit de construction ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission travaux, séance du 28 octobre 2024 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 215'000.-- destiné à la construction d'une ludothèque et d'un logement dans un bâtiment locatif (B) situé dans le périmètre défini par les chemins du Bac et de Maisonnettes et l'avenue Louis-Bertrand ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
- 3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 4. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*

**L'arrêté 384-24.10 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****e) Ecole du Bachet – Rénovation des menuiseries – Crédit d’investissement (Fr. 175'000.--)  
(383-24.10) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024  
(Mme Nancy RUERAT)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : le projet de rénovation des menuiseries de l'école du Bachet, conçue par l'architecte Paul Waltenspühl et inscrite à l'inventaire du Service des monuments et sites (SMS), vise à préserver ce bâtiment emblématique tout en répondant aux exigences énergétiques actuelles.

Le rafraîchissement des menuiseries des fenêtres est indispensable pour garantir leur durabilité et atteindre l'objectif fixé : une consommation énergétique de 450 MJ/m<sup>2</sup>/an d'ici 2030.

Une procédure d'appel d'offres sera lancée afin de sélectionner l'entreprise en charge des travaux, qui devront impérativement être réalisés durant les vacances scolaires d'été.

Pour respecter ce calendrier serré, un effectif suffisant d'ouvriers sera mobilisé afin d'achever la rénovation des 232 fenêtres avant la rentrée scolaire.

Ce projet, qui allie préservation patrimoniale et modernisation énergétique, a été unanimement approuvé par la commission.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu l'inscription à l'inventaire du service des monuments et des sites (SMS) de l'école du Bachet, érigée par l'architecte Paul Waltenspühl ;*

*Vu que les fenêtres de l'école ont été réalisées en bois, en respect de son architecture d'origine ;*

*Vu que cet établissement a été sélectionné pour conserver des menuiseries en bois conformément aux directives du SMS ;*

*Vu que la dernière rénovation dont cet édifice a bénéficié date de 2005-2006 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 175'000.-- destiné à la rénovation des menuiseries de l'école du Bachet ;*
- 2. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2025, sous la rubrique 2170.33004 ;*

***L'arrêté 383-24.10 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

- f) Installation de panneaux géothermiques dans le parking souterrain du BAM – Crédit d'investissement (Fr. 120'000.--) (385-24.10) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 (Mme Nancy RUERAT) et rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : le projet pilote d'installation de panneaux géothermiques sur les parois intérieures du parking souterrain du bâtiment administratif de la Mairie (BAM) s'inscrit dans le cadre du plan climat de Lancy, et vise à remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments.

Ce système innovant permettra de capter la chaleur pour réduire les coûts énergétiques et optimiser les performances de la pompe à chaleur existante, déjà alimentée par des sondes géothermiques.

Avec l'installation de 72 panneaux géothermiques, 20 % des besoins en chauffage du bâtiment seront couverts.

Le retour sur l'investissement est estimé entre 12 et 17 ans.

Ce projet pourrait être étendu à d'autres parkings souterrains, permettant ainsi des économies d'énergie potentielles pouvant atteindre 300'000 kWh/an.

En conclusion, cette initiative confirme que la production locale et renouvelable de chaleur est réalisable.

La commission a approuvé ce crédit par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

M. Dérobert présente le sujet : je ne vais pas vous refaire la présentation du projet qui vous a été rapportée par Mme Ruerat, le sujet n'a pas fait débat.

Par 10 voix pour et 1 abstention annoncée, la Commission approuve le crédit d'investissement de Fr. 120'000.--.

Mme Monod : en effet, c'est moi qui me suis abstenue et j'annonce que je referai la même chose, étant donné que l'entreprise pour laquelle je travaille a des parts dans la startup qui produit ces panneaux.

M. Conti : le groupe des Verts, hormis Mme Monod, est favorable à ce projet pilote. On aimerait, par la même occasion, que le Conseil administratif suive bien l'économie énergétique que cela produira pour l'étendre éventuellement à d'autres bâtiments de la commune.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu la volonté de la Ville de Lancy de poursuivre activement une démarche de développement durable visant l'autonomie énergétique et la protection environnementale ;*

*Vu l'opportunité pour la Ville de Lancy d'installer des systèmes géothermiques sans forage dans le parking souterrain du Bâtiment administratif de la Mairie (BAM) ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 28 octobre 2024 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 6 novembre 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 120'000.— destiné à l'installation de panneaux géothermiques dans le parking souterrain du Bâtiment administratif de la Mairie (BAM), sis route du Grand-Lancy 39A ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 0290.50400, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.14040 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par des subventions, non estimées à ce jour ;*
4. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation, estimée à 2025, sous la rubrique 0290.33004.*

**L'arrêté 385-24.10 est accepté par 32 oui, 0 non, 1 abstention.**

**g) Construction d'un éco-point dans le quartier de Surville au chemin des Erables –  
Crédit d'investissement (Fr. 490'000.--) (386-24.10) – Rapport de la Commission de  
l'environnement et du développement durable, séance du 29 octobre 2024  
(Mme Kristine BEUN)**

=====

**Mme Beun présente le sujet :** M. Mesot nous présente la création de cet éco-point (des cuves compactantes et un local à encombrants) :

- le but est d'améliorer le taux de recyclage (un des axes majeurs de 2025), qui a atteint plus de 51% en 2023,
- le poids moyen des déchets incinérés issus des bennes ménagères doit être réduit à 160 Kg/hab. (actuellement à 177 Kg),
- les déchets doivent être mieux valorisés,

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

- et il y a encore trop de gaspillage alimentaire.

Il présente également les différentes données et rappelle l'objectif de la politique de gestion des déchets de la Ville, et précise :

- qu'à ce jour, environ 24'000 habitants (soit 80 % des habitants) utilisent les 70 éco-points
- environ 10 nouveaux éco-points sont envisagés entre 2025 et 2028 (2 à 3 projets par an) avec un partenariat avec des communes limitrophes.

Le but étant notamment de raccorder un maximum d'habitants pour supprimer progressivement les tournées (porte à porte) en camion.

Il est également précisé que :

- des serres et une haie (qui sera supprimée) se trouvent à proximité de l'éco-point,
- les couches de culture (entre le bâtiment et la route) seront démontées (car plus exploitées),
- le jardin (se trouvant près de la villa) sera complètement ouvert et accessible au public (des végétaux seront replantés (en bosquet) sur la parcelle (en compensation).

Les coûts moyens de réalisation d'un éco-point traditionnel est d'environ Fr. 25'000.-- à Fr. 30'000.-- par cuve (7 m<sup>3</sup>) et le coût total pour cet éco-point (avec dix cuves) dépasse Fr. 300'000.-- (montant qui inclut l'installation électrique des cuves compactantes et l'enfouissement d'une ligne électrique sur le site).

Le budget d'investissement pour cet éco-point est de Fr. 490'000.--.

Enfin, M. Mesot nous développe le financement (ainsi que tous les immeubles participants et contribuants). La commune ne devant réaliser aucun bénéfice.

Concernant un éventuel délai de remboursement fixé avec Construction Perret SA, le permis d'habiter (coordination entre Lancy et l'Office des autorisations de construire pour le permis) doit être accordé et la Ville enverra une facture.

Afin de diminuer la problématique des éventuels dépôts sauvages de déchets et encombrants, un local fermé (avec une bande en béton d'accès) sera créé (cet éco-point est situé au centre du quartier).

Alors qu'il y a de nombreux véhicules venant récupérer ces encombrants (des "récupérateurs"), la priorité actuelle est de réduire le nombre d'encombrants laissés à l'extérieur : une grande partie de ces matériaux pourrait être récupérée afin de promouvoir la réutilisation de ceux-ci, avec une meilleure organisation du tri des encombrants.

Concernant le coût des cuves compactantes, il s'agit d'une première sur Lancy et cette technologie (installée déjà sur Genève-Ville entre autres), compresse 4 fois plus de déchets et permet également de réduire l'emprise au sol de l'éco-point (la surface au sol occupée par l'éco-point est d'environ 70 à 80 m<sup>2</sup>).

Les éco-points dégageant de fortes odeurs l'été, ils seront supplémentaires nettoyés et encore plus entretenus pendant cette période,

A l'unanimité des voix, la commission préavise favorablement l'arrêté concernant la construction d'un éco-point dans le quartier de Surville au chemin des Erables, soit un crédit d'investissement de Fr. 490'000.--.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu les nouvelles constructions dans le quartier de Surville ;*

*Vu le règlement communal prévoyant la création d'un éco-point enterré pour toute nouvelle construction, afin de pouvoir supprimer les levées voirie en mode porte à porte ;*

*Vu la politique de gestion des déchets de la Ville de Lancy consistant à offrir à la population des équipements de tris adaptés ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 octobre 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 490'000.-- destiné à la construction d'un éco-point au chemin des Erables, quartier de Surville ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7301.50330, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7301.14033 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par la participation financière du requérant des travaux liés à la construction des immeubles B3 à B7, pour un montant estimé à Fr. 270'660.— HT ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par la participation financière du requérant des travaux liés à la construction des immeubles B8 à B10, non confirmée en l'état ;*
5. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2025, sous la rubrique 7301.33003 ;*

***L'arrêté 386-24.10 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**h) Modification des statuts de l'ORPC Lancy-Cressy (391A-24.11) – Rapport de la Commission de la sécurité, séance du 30 octobre 2024 (M. Christian HAAS)**

=====

**M. Antich, en l'absence de M. Haas, présente le sujet** : Mme Gachet rappelle en introduction que l'ORPC Lancy-Cressy couvrait les besoins en protection civile de Confignon, Onex et Lancy.

Fin 2023, Confignon a souhaité rejoindre, par souci de cohérence et regroupement géographique, l'ORPC Champagne.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

Comme cette demande a été acceptée par l'ensemble des communes concernées, cette nouvelle situation oblige à modifier les statuts de l'ORPC Lancy-Cressy pour formaliser la composition avec Onex et Lancy.

Plusieurs questions sont posées par le nouveau Président sur les conséquences financières et statutaires. La Magistrat fournit les précisions demandées et il reste à amender les nouveaux statuts en supprimant la mention de la commune de Confignon, ce qui est fait à l'unanimité.

Les modifications des statuts sont acceptées à l'unanimité dans la foulée.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu la demande de l'organisation régionale de protection civile de Lancy-Cressy (ORPC), regroupant les communes de Confignon, Lancy et Onex, de procéder à une mise à jour de ses statuts,*

*Vu l'article 30, alinéa 1, lettre u, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le rapport de la Commission de la sécurité, séance du 30 octobre 2024*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'approuver les nouveaux statuts de l'Organisation régionale de protection civile de Lancy-Cressy (ORPC) regroupant les communes de Lancy et Onex ;*
2. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune d'Onex*

***L'arrêté 391A-24.10 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

- i) Réaménagement des espaces extérieurs publics du chemin Louis-Hubert et de l'avenue des Morgines (Fr. 187'000.--) (390-24.10) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 31 octobre 2024 (M. Alain FISCHER)**

=====  
M. Fischer présente le sujet : en préambule, le Magistrat expose les objectifs de ce crédit. Le périmètre concerné a entamé une phase de mutation qui se poursuivra dans les années à venir. Le projet *Small City* a été réalisé à un tiers, et le développement de la fabrique des Morgines est également en cours.

Le Plan directeur communal (PDCom) met en évidence que les réseaux seront saturés à terme en raison des futurs aménagements. Par ailleurs, les voiries et giratoires actuels sont sous-dimensionnés pour accueillir des camions de 16 mètres, ce qui impacte négativement la fluidité du trafic et la sécurité des usagers, notamment les piétons et les cyclistes.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Afin de favoriser les déplacements doux, le PDCom recommande :

- D'améliorer les infrastructures piétonnes, notamment en augmentant le nombre de traversées entre les différents sites pour renforcer la perméabilité du périmètre.
- De privilégier les parkings souterrains et de limiter au maximum les stationnements en surface.

Les objectifs de ce crédit d'étude sont donc multiples :

- Requalifier les espaces publics extérieurs.
- Améliorer la qualité de vie des habitants et des commerçants.
- Adapter les voiries pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Des demandes de financement seront adressées à plusieurs instances, notamment le FIE, le FIA et le FIDU.

Lors des discussions, un conseiller municipal interroge sur une éventuelle participation financière de la FTI à ce crédit. Le Magistrat répond qu'il n'a pas été informé d'une telle contribution. En revanche, il souligne la nécessité d'un dialogue entre les propriétaires fonciers et la commune en vue de la cession de parcelles pour l'élargissement de l'avenue Louis-Hubert.

Un autre conseiller s'inquiète de la gestion des conflits entre les cyclistes et les véhicules en stationnement sur cette même avenue. L'administration précise qu'une des priorités de l'étude sera de réduire au maximum les places de stationnement en surface afin de fluidifier les déplacements doux.

Ce crédit d'étude a été adopté à l'unanimité des conseillers présents, soit 9 voix.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu la stratégie globale de la Ville de Lancy de planification des espaces publics ;*

*Vu la transformation significative du secteur avec des projets en cours ou à venir, tels que Small City, partie 2, la Fabrique des Morgines, la voie verte Bâtie-Bernex, ainsi que l'évolution des trajets de certaines lignes des transports publics ;*

*Vu l'opportunité qu'apportent ces projets à la Ville de Lancy de repenser les principes de circulation et d'aménagement des rues concernées ;*

*Vu l'essor d'autres modes de transports, tels que trottinettes, vélos électriques, vélos rapides, vélos-cargos ;*

*Vu que des recettes de type Fonds intercommunal d'équipement (FIE), Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), et Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pourraient potentiellement être sollicitées lors de l'approbation du crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinea 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 31 octobre 2024 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 187'000.-- destiné à l'étude de faisabilité et à l'avant-projet de réaménagement des espaces extérieurs publics du chemin Louis-Hubert et de l'avenue des Morgines ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.52900, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14290 ;*
3. *d'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès l'année d'achèvement de cette étude de faisabilité et d'avant-projet, estimée à 2026, sous la rubrique 6150.33209.*

***L'arrêté 390-24.10 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

\* \* \* \* \*

M. Colleoni : les rapports de commission en information ne sont, comme à l'habitude, pas lus et seront joints au procès-verbal de la séance.

**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****10) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024 –  
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT****a) Présentation du budget RH et fonctionnement 2025 du service de la petite enfance**  
=====

Mme Moyard explique que le Service des finances et de l'informatique (SFI) a standardisé le processus budgétaire pour permettre une meilleure comparaison entre services. Le Service de la petite enfance (SPE) présente ainsi pour la première fois son budget sous ce nouveau format.

Le budget 2025 du SPE présente une augmentation des charges : Les charges du SPE augmentent de 2,1 millions CHF, passant de 30,1 à 32,2 millions CHF (+7%). Les principaux postes d'augmentation sont les charges de personnel (majoritaires), les subventions à l'accueil familial de jour (AFJ) : +536'652 CHF pour 13 nouvelles places et une correction budgétaire et l'ouverture de l'EVEP d'accueil temporaire, prévue d'août à décembre 2025. Une baisse des charges informatiques et des charges de fonctionnement du SPE est notée.

Le SPE demande des pérennisations et créations de postes. Notamment la pérennisation de postes en CDD en CDI, comme une cheffe de projets et un intendant, la création de nouveaux postes pour l'ouverture de l'EVEP d'accueil temporaire (intendants, ASE, éducateurs-trices) et le renforcement des pools de remplacement pour faire face à l'absentéisme élevé, notamment dû aux maladies et congés maternité.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

La particularité des charges du SPE se trouve principalement dans les charges de personnel qui représentent 38% de la masse salariale totale de la commune. La municipalisation a entraîné une hausse des coûts, mais a permis d'améliorer les conditions salariales et de structurer les remplacements.

Concernant les subventions et revenus, la subvention à l'AFJ représente 16% des subventions de la ville de Lancy et les revenus augmentent grâce à une participation accrue des parents et des entreprises, bien que le SPE rencontre des limites pour prévoir les revenus liés aux pensions dans les nouvelles structures.

Un commissaire s'inquiète du coût des places, Mme Moyard précise que l'augmentation des coûts était attendue avec la municipalisation, mais insiste sur l'importance de séparer les hausses liées à l'ouverture de nouvelles places, à l'amélioration des conditions salariales et à d'autres projets internes.

Pour les pools de remplacement, le SPE vise à fidéliser les remplaçants tout en maintenant leur flexibilité entre les structures. La mutualisation est un avantage de la municipalisation, mais des ajustements sont encore nécessaires pour optimiser leur gestion.

Les données et outils d'analyse sont encore à l'étude pour mieux analyser les données financières et opérationnelles, ce qui facilitera une gestion plus efficiente à l'avenir.

Le budget 2025 du SPE reflète une consolidation des acquis de la municipalisation, avec une gestion des charges orientée vers les besoins réels. Les commissaires soulignent la nécessité de continuer à affiner le fonctionnement des pools de remplacement et à suivre l'évolution des coûts par place. Mme Moyard insiste sur l'importance de la petite enfance comme un investissement stratégique pour la commune.

### **b) Présentation du budget RH et fonctionnement 2025 du service des affaires sociales**

=====

Le budget 2025 du SASL s'élève à 20'397'942 CHF, dont 45 % de subventions (9 millions CHF) et 28 % de charges de personnel (4,6 millions CHF). Une augmentation globale de 2'042'116 CHF par rapport à 2024, principalement liée aux subventions (+62 %) et aux charges de personnel (+24 %).

Les revenus, majoritairement issus des restaurants scolaires (60 %), atteignent 3'204'689 CHF, avec un différentiel positif de 32'890 CHF par rapport à 2024.

Les écarts et postes budgétaires principaux sont principalement dans 4 points :

- Les subventions subissent une augmentation de 1'270'400 CHF liée à la FASE, à un nouveau dispositif LAPSA avec l'association La Virgule (charges : 309'000 CHF), et à des projets communautaires. L'introduction d'une ligne pour la vaisselle réutilisable dans les écoles (budget de fonctionnement). La subvention aux ménages couvre diverses aides sociales : allocations scolaires, épicerie solidaire, funérailles gratuites, etc. (+78'900 CHF).
- Les charges de personnel via une augmentation de 488'000 CHF pour de nouvelles demandes de postes. Les salaires bas pour les aides de cuisine, expliquant des charges modérées malgré un effectif élevé.
- Les projets communautaires et jeunesse via le développement de projets tels que Maisons en couleurs, Square Clair-Matin, contrats de quartier et actions communautaires dans Pont-Rouge.
  - Les restaurants scolaires via l'achat de repas via FIDELIS : 2 millions CHF et une augmentation due à la hausse de fréquentation des élèves.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Le SASL demande aussi des postes supplémentaires pour différents pôles

- Pôle action sociale individuelle avec un assistant social à 100 % pour gérer la forte augmentation des demandes sociales (1'250 dossiers) et un renfort administratif pour décharger la secrétaire actuelle de tâches multiples.
- Pôle aînés avec un assistant socio-éducatif (ASE) à 60 % pour renforcer les activités comme le Coin Gourmand.
- Pôle communautaire avec la pérennisation de 10 % d'un poste administratif pour répondre à la surcharge de travail.
- Écoles et restauration, trois postes à 40 % pour un pool de remplaçants afin de pallier l'absentéisme élevé des aides de cuisine.
- Et quelques projets spécifiques, la maison en couleurs : 26 % pour la parentalité. Et au square Clair-Matin : Budget ajouté pour réitérer un projet pilote réussi.

A noter une restructuration des pôles pour optimiser les ressources, comme le regroupement du pôle insertion avec le pôle jeunesse et de nouveaux dispositifs expérimentaux, notamment pour l'animation culturelle à Pont-Rouge et Chapelle-Les-Sciers.

Des subventions couvrent des organismes privés (VIVA, La Virgule, Manivelle) et les cantons/concordats, notamment la FASe (6 millions CHF/an) et les rabais pour les restaurants scolaires augmentent légèrement (+5'000 CHF).

Le SASL ne nous présente pas d'investissement pour 2025. Il adapte ses projets et subventions pour répondre aux besoins dans les domaines sociaux, communautaires et éducatifs. Les efforts se concentrent sur l'optimisation des ressources, la consolidation des dispositifs existants et l'anticipation des futurs besoins des quartiers émergents comme Surville. Les commissaires remercient le SASL pour cette présentation claire et détaillée.

### c) Divers

=====

#### Maison de la Sécurité

Le projet de mise en service des cuisines pour la crèche, initialement prévu pour la rentrée 2025, est reporté à février 2026 en raison de la surcharge du Service des travaux et de l'énergie (STE) et pour des raisons financières. Le report n'annule pas le projet, qui n'est pas lié à des besoins scolaires immédiats.

#### Terrain d'Aventure du Petit-Lancy

Le projet de reconstruction, voté en 2017, rencontre des blocages liés aux autorisations cantonales malgré plusieurs versions soumises. Un changement d'équipe de mandataires est envisagé pour débloquer la situation. Le lieu est crucial pour les jeunes, mais des problèmes techniques, notamment liés aux SIG et aux eaux, compliquent le projet. Mme MOYARD reviendra vers les commissions compétentes pour des mises à jour.

#### Réforme du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire)

Le GIAP gère une croissance annuelle de 5 à 12 % d'enfants inscrits, principalement d'âge primaire. Les responsables doivent superviser des équipes de 120 personnes, souvent sans formation continue ni capacités pour gérer des enfants à besoins éducatifs particuliers.

La réforme en cours vise une restructuration organisationnelle et une refonte tarifaire pour assurer la pérennité du système. Les parents à faibles revenus paieront 1,25 % de la prestation (98,75 % pris en charge par la collectivité), tandis que les familles à hauts revenus couvriront

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

jusqu'à 50 % du coût. La réforme introduit un système équitable sans effets de seuil, avec des contributions minimales (environ 4 CHF par mois pour un enfant).

Certaines communes ont quitté le GIAP, arguant de coûts inférieurs en interne, mais Mme Moyard doute de leur efficacité. Le passage au prépaiement a réduit le contentieux et facilité le recouvrement. Une campagne de communication et des simulations tarifaires sont prévues pour le printemps 2025.

La réforme s'étalera sur trois ans, avec un changement de tarification effectif dès 2025. Il s'agit de la première modification tarifaire en 30 ans malgré une multiplication par six du nombre d'enfants pris en charge.

**11) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024 –  
RAPPORTEUR : M. LOUIS MEGROZ****a) Election du-de la président-e et du-de la vice-président-e**  
=====

La séance a commencé avec l'élection de la présidence de la commission, qui s'était retrouvée vacante après le changement usuel de présidence en juin. M. Antich a été proposé pour le poste de Président par le groupe PDCVL et, n'ayant aucun autre candidat, il a été élu à l'unanimité.

Mme Bonvin Bonfanti a été nommée Vice-présidente pour représenter le groupe des Vert-e-s.

**b) Présentation du budget 2025 du Secrétariat général**  
=====

La séance s'est poursuivie avec la présentation du budget 2025 du Secrétariat général, où Mme Moyard a détaillé les efforts entrepris cette année pour accroître la qualité, la transparence et l'efficacité du processus budgétaire. Afin d'aider à cette amélioration, un canevas commun, applicable à toutes les commissions, a été élaboré. Ce modèle présente une vision globale de la répartition budgétaire par centre de coûts et de compétences, mettant en lumière les objectifs financiers et opérationnels pour chaque service. L'année 2025 marque une première utilisation de cette approche, qui inclut deux thématiques principales : les ressources humaines et l'informatique. Mme Moyard a rappelé que ce format offre une meilleure visibilité des dépenses et rend plus accessible le calcul des coûts réels des services.

En analysant les variations du budget 2025 par rapport à 2024, on constate une augmentation d'environ Fr.600'000.--. Cette hausse s'explique en partie par des besoins additionnels pour les ressources humaines, avec un budget de Fr.200'000.-- consacré aux élections quinquennales, un événement entraînant des dépenses majeures mais ponctuelles, et qui n'a lieu qu'une fois tous les cinq ans. De plus, un montant de Fr.50'000.-- a été alloué pour la révision des descriptifs de postes en lien avec la nouvelle grille salariale. Ce travail a été confié à une mandataire, en raison de la complexité et de la durée plus longue que prévu initialement. Un second mandat, relatif au contrôle interne, pourrait également être accordé afin de soutenir la personne actuellement en poste, mais qui ne peut, seule et à temps partiel, répondre à tous les besoins de la ville dans ce domaine.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

M. Grosclaude, Secrétaire général, a ensuite abordé les subventions et les charges particulières, en notant que l'augmentation du budget pour la solidarité internationale pourrait être revue. Le montant de cette allocation, fixé à 0,7% du budget global, dépendra des ajustements finaux au budget global. D'autres ajustements budgétaires incluent une augmentation de Fr.13'000.- pour les cadeaux à offrir aux tiers, en prévision des départs des conseillers municipaux lors des changements de législature, ainsi que des frais de réception, incluant les prestations artistiques pour des événements comme la fête des écoles.

**c) Présentation de l'organigramme du service des ressources humaines**  
=====

La séance a également couvert la réorganisation du service des ressources humaines, qui opère dorénavant de manière indépendante après avoir été séparé du Secrétariat général. M. Spielmann, chef du service, a exposé l'évolution de son service, y compris l'ajout d'un pôle santé et sécurité sous la responsabilité de M. Loureiro et de M. Dey, respectivement chargés de la sécurité et de la gestion de la santé au travail. Un poste de secrétaire à 60% a été proposé pour le secteur de l'état civil, suite à une analyse des besoins en personnel, et validé par les autres communes de l'arrondissement. Le service a aussi formulé une demande pour un nouveau poste de stagiaire en communication afin de renforcer le Pôle Événement et Communication, tout en maintenant les embauches temporaires actuelles avec l'objectif de pérenniser plusieurs postes pour répondre aux besoins administratifs croissants de la ville.

Pour faciliter la gestion des absences, M. Spielmann a proposé l'acquisition du logiciel Biings, d'un coût annuel estimé à Fr.30'000.--. Cet outil permettra non seulement de suivre les absences, mais aussi d'établir un lien automatisé avec les déclarations d'accidents et de réconcilier les indemnités journalières des assureurs, offrant ainsi une gestion centralisée et simplifiée.

**d) Présentation du budget 2025 du service des ressources humaines**  
=====

L'analyse du budget du service des ressources humaines a révélé une hausse de Fr.545'000.--, attribuable à l'ajout de nouveaux postes et à des charges sociales accrues. Le poste budgétaire dédié aux travailleurs temporaires, désormais centralisé, se voit doté d'un montant de Fr.156'000.-- pour faciliter les remplacements dans les secteurs où la rotation du personnel est élevée, comme celui de la petite enfance. En parallèle, certains coûts, comme ceux liés aux frais de recrutement, sont revus à la baisse grâce aux efforts d'optimisation des recrutements internes, une démarche qui a permis une réduction des charges de Fr.35'000.--.

La séance a finalement abordé la question des demandes de postes à l'échelle de l'administration, les Equivalents Temps Plein (ETP) étant alloués en fonction des besoins spécifiques de chaque service. M. Spielmann a également évoqué l'importance de développer la formation des apprenti-e-s et stagiaires au sein de la ville, soulignant cependant que certains services ne peuvent pas accueillir ces postes faute de personnel disponible pour l'encadrement.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****12) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024 – RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME**

---

**a) Présentation du magazine politique**  
=====

Le projet porté par M. Weiss consiste à proposer un magazine thématique dédié aux élections 2025 de 26 pages diffusé en tout ménage. Ce magazine se veut le plus neutre possible et sera rédigé par l'administration. L'objectif du magazine s'étend à la communication pour ainsi dire inciter le jeune public ou le public en voie d'intégration à aller voter. En ce qui concerne le rappel de droit de vote des étrangers qui a fait l'objet de plusieurs commissaires, il a été fait mention que l'information sera donnée via un langage facile à lire surtout à comprendre. Certaines pages en FALC nécessiteront l'implication de prestataire interne à défaut de spécialiste en interne. En ce qui concerne le choix de la conception de la procédure, sur recommandation des commissaires, le conseiller administratif présent a confirmé que l'administration a écouté les commissaires qui réclamaient de ne pas externaliser. Des indications sur la période de réception du matériel de vote par les ménages ont été demandées par certains membres de la commission et la date butoir du 12 mars 2025 a été annoncée par M. Weiss.

**b) Présentation du budget 2025 du service de la culture**  
=====

M. Estrada Munoz présente le budget au nouveau format, fourni par le SFI. De ce nouveau budget, il en ressort une augmentation de l'ordre Fr.500'000.-- sur les deux ans provenant spécifiquement des postes budget de fonctionnement et des demandes spéciales.

En ce qui concerne les demandes spéciales, on note notamment, les activités au studio de la ferme de la Chapelle, allouées aux activités de médiation et le second point qui est la possibilité de faire appel à la structure « Les Nouveaux commanditaires », s'occupant des demandes de la population qui pourront répondre à un besoin présenté sous forme de projet artistique ou culturel. Ce second point permettrait d'intégrer cette démarche de consultation pour le quartier des Marbriers avec pour but d'aller au bout de la démarche et d'intégrer la consultation pour la présence d'œuvre d'art dans l'espace public. Ceci permettrait à la population de communiquer ses demandes.

**Écarts des charges**

M. Estrada Munoz présente les écarts entre les comptes 2024 et 2025. Le plus grand écart concerne les subventions divisées en trois catégories qui sont : les nouvelles demandes, les adaptations provenant des conventions existantes ainsi que les basculements d'une enveloppe à une autre.

Au niveau des adaptations, le service demande également une augmentation de l'enveloppe des subventions ponctuelles, passant de Fr.32'000.-- à Fr.50'000.--. Le maintien des offres ponctuelles, tout en augmentant l'enveloppe afin de réaliser des appels à projets en vue de développer des projets plus conséquents. L'autre adaptation concerne les charges SIG qui subissent des ajustements.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

M. Estrada Munoz clarifie le poste basculement avec les exemples tels que les subventions monétaires et non monétaires de la fête de la musique ou celui de la Bâtie qui consistent à rassembler l'enveloppe en une seule. L'objectif étant plus de clarté au niveau du total des subventions.

### Prestations

Aucune demande de nouveaux postes ou d'augmentation de salaire est à prévoir. Cependant les prestations et honoraires de services présentent un écart de Fr.66'000.--, comprenant les deux demandes spéciales susmentionnées, soit Fr.15'000.-- pour le festival de la Bâtie basculés dans les subventions et tous les frais de communication, à hauteur d'environ Fr.19'000.--.

La rubrique des travailleurs-euses temporaires est une mise à jour destinée à couvrir les besoins de médiation qui augmente de Fr.44'000.-- dont Fr.40'000.-- pour les centres d'art, budget ne figurant pas l'année dernière. Les charges matérielles augmentent de Fr.16'000.-- pour l'impression des flyers.

En résumé, Les demandes spéciales et les charges de personnel du service représentent respectivement 1,91% et 2,89%. Aucune demande de poste n'est prévue au budget. Les subventions représentent 8,64% du budget total de la municipalité et les autres charges 1,18%. Aucun investissement n'est prévu pour 2025.

Les commissaires ont formulé des demandes sur le fonctionnement et critères des subventions communales mais aussi sur l'application de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) cantonale.

Concernant le premier point, les critères avancés par M Estrada Munoz sont la résidence de la structure requérante et/ ou la domiciliation de l'activité à Lancy ainsi que la qualité du projet. Pour la LPCCA, M. Estrada Munoz a signifié que le règlement d'application de la Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique a été soumis à l'ACG et à différentes associations tout en précisant que la mise en œuvre est en discussion.

### c) Divers

=====

#### PLQ de l'Ancien-Puits

L'actualisation du PLQ de l'Ancien-Puits et la pérennisation de la villa de résidence qui s'y trouve a fait l'objet de questionnement. Le Conseiller administratif a confirmé 2033 comme date de démarrage, ce qui donne sept ans pour l'utilisation actuelle de la villa à dessein culturel. Il a été confirmé par l'exécutif que la commune tente de saisir toute opportunité de mise à disposition temporairement, le temps de réfléchir à une mise à disposition pérenne.

#### Retour sur l'annexe à la bibliothèque

Préavis négatif cantonal a été rendu pour l'extension de la bibliothèque vu l'intérêt patrimonial de ce bâtiment a confié le Conseiller administratif présent. L'alternative est la construction de la nouvelle bibliothèque dans le quartier. L'un-e des commissaires a évoqué l'idée de mise en place d'une salle de spectacle digne de Lancy. Il lui a été répondu que ce projet de salle est inclus dans le projet de la patinoire.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****13) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024 –  
RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA****a) Présentation du budget 2025 du service des sports et des locations**  
=====

M. Carnazzola présente le budget du SDSL dont la forme a été uniformisée à l'ensemble des services. En réponse à la question d'un commissaire, il explique qu'une demande spéciale est élaborée comme le budget de fonctionnement au premier semestre de l'année. Les demandes spéciales sont ponctuelles, non pérennes et excèdent les Fr. 10'000.--, mais ne mettraient pas en péril une installation sportive si elles n'étaient pas réalisées dans l'immédiat. Certains postes du budget de fonctionnement dépassant les Fr. 10'000.-- ne font pas l'objet d'une demande spéciale en raison de l'obligation de les réaliser.

Une commissaire s'étonne de voir que des travaux doivent déjà être réalisés sur le padel de tennis du Grand-Lancy alors qu'il est récent. M. Carnazzola répond que le dossier du padel est complexe depuis plus d'un an. L'autorisation de construire a été délivrée six ans en arrière, le padel a été construit et l'activité a été lancée. Or un voisin a contacté le SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) et s'est plaint du bruit. Pour la paix du voisinage, une nouvelle structure en plexiglas atténuant le bruit sera installée.

M. Carnazzola présente ensuite les écarts du budget entre 2024 et 2025 : dans les travaux d'entretien, les demandes spéciales se chiffrent à Fr. 700'000.--. Fr. 236'000.-- sont dédiés au frais de nettoyage. Le second écart touche les salaires. La municipalisation avait été suspendue deux ans en arrière en raison de la crise énergétique.

La présidente constate une augmentation du taux d'activité de la secrétaire. M. Carnazzola confirme que le taux passe de 50 à 80% puisqu'elle ne gère plus uniquement les sports, mais également les locations des salles et la gestion des accès. Ce support administratif est d'après lui nécessaire.

Par rapport aux frais des SIG mentionnés par Mme Dia, M. Carnazzola fait savoir qu'il s'agit d'une erreur et que ces frais doivent être classés comme subvention non monétaire.

Mme Monod demande pourquoi la subvention pour le Lancy FC ne change pas alors que le rapport de l'audit mentionnait la possibilité de baisser cette subvention.

Mme Gachet précise que la subvention correspond à ce qui a été conventionné et rappelle que la convention signée dure jusqu'en 2026.

**b) Divers**  
=====

A M. Bonvin qui demande ce qu'il en est de la planification de la Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont, Mme Gachet répond qu'elle ne sait pas si elle sera maintenue, dans la mesure où sa pertinence est remise en cause. La commission a été créée dès la construction de la halle qui a entraîné de nombreuses négociations, mais le nombre de sujets est à présent faible.

Dans une perspective s'étendant après les élections 2025, M. Vogel suggère d'imaginer une stratégie sportive pour la ville de Lancy qui aiderait à se situer par rapport aux différents projets, de même que cela se fait pour la politique vieillesse ou petite enfance.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

M. Carnazzola confirme qu'une telle politique pourrait être envisagée.

M. Martella souhaite obtenir des précisions concernant le courrier du Lancy FC transmis par le Bureau du Conseil municipal.

Mme Gachet informe de l'ouverture d'un audit de gouvernance et financier pour le Lancy FC. La démarche a été entreprise au mois de mai. L'audit sera présenté lors de la Commission des sports du 13 novembre.

Mme Gachet expose le fait que la Commission des sports de l'ACG, dont elle est présidente, a réussi à mettre en avant les problèmes de prévention de la violence dans le sport. Un pôle de quatre délégués à la prévention a officiellement été constitué et est déjà intervenu dans 12 communes. Le délégué intervient sur demande de la commune.

M. Carnazzola rapporte le succès du Matchpoint, jeu immersif à travers Lancy, qui a réuni plus de 70 inscrit-e-s. La prochaine manifestation est la Run'aire du dimanche 27 octobre prochain.

**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024 –  
RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****a) Présentation du budget 2025 du service de l'aménagement du territoire**  
=====

Le budget est présenté par centre de coûts avec un comparatif avec l'année dernière.

Une remarque est faite sur les charges transversales, comme les loyers ou les salaires, qui sont mentionnées dans cette présentation.

Une réduction des charges de Fr. 429'000.-- entre le budget 2024 et le budget 2025 est annoncée.

Il n'y a cette année qu'une demande spéciale pour Fr. 10'000.-- pour le projet « cyclomania » qui vise à étudier le comportement des cyclistes.

Il est indiqué qu'un logiciel de gestion en lien avec le plan mobilité de l'administration doit être installé à l'interne.

Sur les fonctions, les charges liées aux prestations, aux subventions, aux charges de matériel etc. sont moins importantes. La suppression des noctambus et de la subvention TPG explique en partie cette baisse. Les charges de loyers par exemple en revanche augmentent légèrement.

Des échanges ont lieu sur la prise en charge des abonnements TPG juniors et seniors et sur le recours pendant. Il a été décidé de tenir compte de la décision du Grand Conseil et non du recours. Si la commune doit réintroduire ces subventions, une demande spéciale sera faite.

Des explications sont données sur le Noctambus. Le Canton doit reprendre ces prestations à sa charge bien qu'il estime aujourd'hui que les communes doivent participer financièrement.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

S'agissant des subventions sous forme de loyer offert, il est confirmé que ce sont deux associations pour le développement durable qui occupent des locaux gracieusement.

Les charges liées au personnel représentent un taux de 3,19% sur l'ensemble de l'administration communale.

S'agissant des baisses salariales et des cotisations patronales, sur question, il est expliqué que c'est en comparaison avec le budget 2024. En résumé, en 2024, il avait été demandé des postes qui n'ont pas été repourvus, comme le poste d'un psychologue au SAT. C'est un poste qui n'a finalement pas pu être intégré dans l'état actuel du service. Ce poste ne sera pas repourvu en 2025 car la gestion du service ne le permettra pas. Une commissaire estime dommage que ce poste en lien avec la sensibilisation ne soit pas occupé. Il lui est répondu que les campagnes de sensibilisation pourront être externalisées. Les mandats pour 2025 sont connus et intégrés au budget.

Pour les cotisations patronales, c'est tout simplement lié aux salaires et au personnel.

Pour certaines subventions, les projets ont été abandonnés. D'autres subventions ont changé de ligne budgétaire de par la nature des projets visés. Pour les nouvelles subventions, comme Free-Go, ce sont des projections selon les estimations et les demandes formulées.

S'agissant des postes, deux augmentations de 20% sont envisagées : pour l'administration et pour l'urbanisme. Trois postes de stagiaires de 9 mois sont souhaités pour soutenir les ingénieurs, les urbanistes et pour les chargés de missions. Les deux postes en CDD existants en 2024 sont prolongés en 2025. Vu la nouvelle structure des services qui date de 2022, il n'est pas encore envisagé de faire des engagements en CDI. Une stabilité est nécessaire avant de confirmer les postes et les besoins du service. La densification de la commune devrait se stabiliser et il est nécessaire de rester prudent sur certains postes pour ne pas être suréquipé à terme.

Sur question, il est indiqué qu'il n'y a pas de difficultés particulières pour engager du personnel. Cependant, le magistrat souligne que l'échelle de traitement est légèrement basse par rapport aux salaires proposés sur le marché de l'emploi. Cela devra donc être revu.

Les prochains engagements sont le poste du chef de service et du responsable de secteur espaces publics et mobilité. A priori, ces postes seront formellement repourvus en mars 2025.

Les investissements annoncés pour 2025 sont au nombre de 3 dont les transformations des secteurs des Mouilles, Ancien-Puits et Navazza. 5 crédits ont déjà été votés et 8 sont planifiés en 2024. Cela concerne surtout des études pour l'espace public et la mobilité : Surville et Semailles, ainsi que le plan de la mobilité douce. Un des investissements traités en 2024 concerne par exemple le crédit voté ce soir pour la requalification de l'avenue Eugène-Lance ou le vote récent pour le plan de mobilité scolaire.

Le magistrat évoque le carrefour des Coudriers qui a été signalé comme dangereux au Canton. La Commune a demandé la réalisation d'une étude. Celle-ci préconise des mesures telles que d'installer des feux de signalisation. C'est prévu pour 2026. Le Canton est prêt à injecter un montant important pour financer ces mesures.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****b) Divers**

=====

- Le Pont de Lancy : une commissaire demande des nouvelles. Le magistrat répond que des contacts ont eu lieu avec les magistrats cantonaux en charge. Ils souhaitent faire une étude de toutes les variantes possibles pour relier les transports publics. A priori, à ce stade, c'est bien le pont de Lancy qui est privilégié. Une voie de tram devra être construite, ce qui impliquerait la destruction du pont existant trop fragile. Ce futur pont serait toujours en étages. Ils se seraient engagés à garantir la circulation pendant les travaux. Ils n'ont pas été éloquents sur les modalités envisagées. Il faut attendre le début de l'année 2025 pour plus d'informations.
- La Villa Rapin : un commissaire demande pourquoi une partie du service n'intègre pas ce bâtiment. Il est répondu que tout le personnel ne peut pas intégrer la Villa Roch. Les services souhaitent aussi maintenir un certain nombre de salles de réunions.
- La réduction des vitesses voulue par le Canton : une présentation sera faite en commission d'ici la fin de l'année.

**15) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024 –  
RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT****a) Présentation du budget 2025 du service des travaux et énergie**

=====

La réunion, consacrée à la présentation du budget 2025 du Service des travaux et de l'énergie (STE), s'inscrit dans le cadre des dernières commissions thématiques avant l'examen du budget global par le Conseil municipal, prévu pour la prochaine séance plénière de novembre.

Le budget est présenté avec un comparatif avec les prévisions pour 2024 et 2025. Bien que la masse budgétaire globale du service reste globalement stable, une légère augmentation du budget global est annoncée, accompagnée d'une réduction des demandes spéciales.

Parmi ces dernières, plusieurs travaux ont été identifiés, notamment à la Ferme Marignac, pour des mises en conformité électriques et pour améliorer l'accessibilité de la salle de spectacle aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'à la Ferme de la Chapelle.

D'autres demandes spéciales concernent des projets d'aménagement du domaine public, comme la rénovation de passerelles. L'écart de charges observé entre les deux budgets est expliqué par des variations dans les dépenses liées aux prestations de services, aux honoraires et aux travaux d'entretien.

Certains travaux nécessitent des crédits d'étude financés par le budget de fonctionnement avant de passer en investissement.

Une restructuration du service en 2025 prévoit un renforcement du personnel, notamment avec l'ajout de techniciens pour assurer une prise en charge plus efficace des travaux d'entretien, qui restent principalement financés par le budget de fonctionnement. En outre, un poste d'ingénieur spécialisé en génie thermique est prévu pour répondre aux défis du plan climat.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

En 2024, 20 crédits ont été votés, et 13 nouveaux crédits sont prévus pour 2025. Ces projets, qui s'étalent sur plusieurs années, incluent des rénovations dans des établissements scolaires, la voie verte pour le génie civil, ainsi que des projets liés au parking Louis-Bertrand et au périmètre Bac/Maisonnettes.

La mise en service de certains investissements est prévue entre 2025 et 2028.

En ce qui concerne l'amortissement, celui-ci commence dès la mise en service des investissements, et les crédits sont activés en fonction de l'avancement des projets.

L'objectif du service est d'améliorer le taux de réalisation des investissements, qui est passé de 25% à 35% depuis l'arrivée de la nouvelle direction, avec un objectif de 60% pour 2025.

Les demandes spéciales, qui concernent des dépenses inférieures à Fr. 100'000.--, mais suffisamment significatives pour nécessiter une approbation spécifique du Conseil administratif, ont également été discutées.

Ces demandes portent souvent sur des travaux ponctuels tels que des réparations, des mises en conformité, ou des remplacements de matériel, comme à la Ferme Marignac et dans d'autres bâtiments communaux.

Certaines demandes prennent plusieurs années pour être validées, souvent en raison de priorités accordées à d'autres projets jugés plus urgents.

Une partie du budget est aussi allouée à la mise à jour du réseau de fibre optique de la commune, un projet essentiel pour le développement des infrastructures numériques locales.

En outre, le service est désormais structuré en plusieurs pôles (architecture, génie civil, énergie, technique), avec des responsables de pôle et une équipe dédiée à chaque secteur.

Le poste de responsable du pôle génie civil sera pourvu en interne d'ici la fin de l'année.

Une responsable du pôle technique prendra ses fonctions au début de l'année 2025.

### **b) Divers**

=====

#### Éclairage du chemin derrière l'école de Pont-Rouge

Un problème d'éclairage a été signalé dans la zone derrière l'école de Pont-Rouge; de manière intermittente les lumières sont allumées. Il semble que ce soit lié aux travaux en cours dans l'école, et des réglages sont en cours pour ajuster le système d'éclairage extérieur.

#### Projet de restaurant scolaire

Un autre sujet a été la question de la construction d'un restaurant scolaire dans le secteur de Bac/Maisonnettes. Compte tenu de l'urbanisation rapide de la zone, il est envisagé de répondre à cette demande dans le cadre de la planification des nouveaux bâtiments scolaires.

Toutefois, la commune rencontre des difficultés pour suivre le rythme de la construction des infrastructures, notamment les restaurants scolaires. Dans les nouvelles constructions, ces équipements sont intégrés dès la conception, mais pour les établissements déjà existants, des solutions alternatives sont explorées, comme l'utilisation de salles polyvalentes pour faciliter la gestion des repas.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

La présentation du budget 2025 a permis de clarifier les priorités du service des travaux et de l'énergie pour l'année à venir.

**16) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN****a) Présentation du budget 2025 du service de l'environnement**  
=====

M. Hasler nous présente Mme Séverine Züllig (nouvelle administratrice au sein du service de l'environnement et référente pour les questions financières ainsi que les procédures administratives du service, composé de 82 personnes), ainsi que le budget 2025.

Analyse du fonctionnement

Total des charges : Actuellement, les charges du service de l'environnement s'élèvent à Fr.20'417'115.-- pour 2025, contre Fr. 19'641'461.-- en 2024.

M. Hasler nous explique qu'il y a une diminution des demandes spéciales par rapport à l'an dernier, et nous détaille celles-ci, par fonction :

- 1110.3000.31110.000 - Véhicule de la police municipale - achat véhicules (vélos, ...)
- 3420.0500.31110.000 Véhicules de la section des espaces verts - Achat véhicules (vélos électriques de type triporteur)
- 3420.1000.31400.000 Parcs publics, espaces verts, places de jeux - entretien des espaces verts / extérieurs (escalier en béton pour l'école de Lancy Pont-Rouge)
- 3420.1000.31190.010 Parcs publics, espaces verts, places de jeux - autre mobilier urbain (toilettes "Kasuba")
- 3420.8000.31010.100 Loisirs rencontres manifestations, fêtes diverses - matériel, fournitures et produits divers (chariots de tri)
- 6190.0500.31110.000 Véhicules de la section de la maintenance Achat véhicules (remorque plateau pour le transport des tentes et socles/blocs de tentes)
- 7301.4000.31010.100 Collectes et traitements des déchets Matériel, fournitures et produits divers (vaisselle réutilisables)
- 7301.4000.31300.220 – 210 Collectes et traitements des déchets Frais de levées - Taxes et traitements autres déchets (gestion de encombrants)
- 7301.4000.31300.210 Collecte et traitement des déchets Frais de levées et collectes (déchets de repas EVEP et restaurant scolaires, levées par vélos cargo)

Il nous détaille également les autres comptes de charges :

- 301 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation (en augmentation)
- 313 - Prestations de services et honoraires (mandats des délégués, honoraires d'architectes, plan Climat de Lancy, ...)
- 310 - Charges de matériel et de marchandises (avec une augmentation de 136'940.- CHF)
- 309 - Autres charges personnel (l'augmentation inclut les coûts liés aux postes supplémentaires, nouveaux statuts, formations, ...)
- 305 - Cotisations patronales (liées aux nouveaux postes)
- 363 - Subventions à des collectivités et à des tiers (Fonds Biodiversité)
- 314 - Travaux d'entretien (réduction grâce à la réorganisation des tâches)
- 311 - Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (diminution aussi due à une réduction des demandes spéciales)

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

### Concernant le service en regard du reste de l'administration :

- les demandes spéciales du service représentent environ 1/8e des demandes spéciales de l'ensemble de l'administration
- les charges de personnel du service représentent environ 1/4 des charges totales de la Ville, (selon la proportion du personnel, le service comptant 88 collaborateurs).

Les demandes de postes sont également détaillées ainsi que l'arrivée d'une nouvelle administratrice, 4 postes demandés (donc augmentation budgétaire) : un technicien des traitements des nuisibles (section logistique et gestion des déchets), un poste de technicien, un poste de cantonnier/ère balayeur/euse, et pérennisation d'un poste de chef de projet.

Les subventions incluent uniquement le Fonds biodiversité (subvention particulière financée par le Fonds cantonal de compensation).

### Analyse des investissements

M. Hasler distingue tout d'abord le budget de fonctionnement des investissements (couvrant les dépenses quotidiennes nécessaires au maintien des projets et du parc de la ville) et nous explique la différence entre une demande spéciale (coût max. Fr. 10'000.--) et une demande d'investissement (plus de Fr. 100'000.--, titres et les chapitres qui seront resoumis en commission si le budget est validé pour 2025).

Concernant le projet d'éco-point, ce projet a été inclus dans le budget initial (présenté à nouveau mieux détaillé pour être soumis au vote).

### Le service en regard du reste de l'administration

M. Hasler présente la situation des investissements en précisant que quatre services principaux génèrent des investissements (STE, SE, SdSL, SAT), tout en mentionnant l'importance de maintenir un flux de nouveaux projets (de développement et autres) permettant ainsi de conserver une activité continue.

Du fait de cette évolution et afin de renforcer l'équipe, un architecte paysagiste serait engagé.

Les crédits votés (mise en service prévue et dépenses en 2025).

Les dossiers présentés incluent les projets en cours, notamment ceux réalisés en collaboration et en coordination avec le service des travaux et de l'énergie.

Ces projets apparaissent également dans le budget du service de l'environnement. (le projet du parc de la Mairie étant déjà en phase d'étude).

Les crédits planifiés (intentions d'investissement antérieures à 2025, avec dépenses prévues en 2025):

- Plateau 40, École du Plateau - Aménagement du parc de l'école du Plateau
- Gare Lancy Pt-Rouge, Place gare - Réaménagement de la place (déjà voté)
- Mobilité douce – Étude et réalisation – Mesure d'amélioration de l'offre de stationnement vélos étape I (qui seront présentée lors de la prochaine séance)
- Clair-Matin, square - 2ème étape - Aménagement / mobilité urbaine / réfection surface (ce projet est en phase de finalisation)
- Parc Chuit - Étude et réalisation - extension place de jeux
- Rives du Voiret et Petit-Voiret - Travaux de renaturation/stabilisation (la première étape de ce projet sera présentée au début 2025)
- Divers des loisirs - Étude - Projet d'établissement d'une ferme urbaine Lancy Nord

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

- Divers des routes, places et chemins - Étude et réalisation - assainissement éclairage I "Trame noire"

### Nouveaux crédits planifiés (en 2025) :

- PLQ Boucle des Palettes - Étude et réalisation d'une pépinière urbaine
- Parc Chuit - Réalisation place de jeux
- Espaces publics, interfaces, places - Mise en conformité des espaces publics "interdiction de fumer"

### - Panneaux et marquages

- Divers des routes, places et chemins - Mesure III - Lutte contre les îlots de chaleur urbaine
- Véhicule de la section de maintenance - Renouvellement du parc d'engins et véhicules du SE

Mise en service 2025 : des crédits votés dont l'amortissement débutera en 2025 (EVEP Bossons, parc de la Mairie).

Il sera possible d'obtenir le catalogue des formations (dont le montant a triplé).

### **b) Divers**

=====

#### Gestion des luminaires

Il y a des retards dans la gestion des luminaires en collaboration avec les SIG. Deux luminaires sont éteints depuis plusieurs mois :

- l'un des luminaires, situé au pied du parking, est essentiel pour assurer un bon jalonnement dans cette zone
- Le second se trouve sur le chemin menant au BAM et à la Villa Rapin.

L'extinction de ces luminaires n'est pas liée à des mesures de réduction de pollution lumineuse ou de consommation énergétique. Malgré plusieurs demandes répétées depuis cinq mois pour rétablir cet éclairage, le problème persiste, et des mesures supplémentaires devront être envisagées s'il n'y a pas d'amélioration.

### **17) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024 – RAPPORTEUR : M. CHRISTIAN HAAS**

#### **a) Election du-de la président-e et du-de la vice-président-e**

=====

Les propositions du groupe PLR et du groupe PDC/VL sont validées à l'unanimité, soit Thierry Dérobert pour la présidence et Simon Antich pour la vice-présidence.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****b) Présentation du service de la sécurité**

=====

La Magistrate a le plaisir de présenter le nouveau chef de service, M. Oliveira, qui a pris ses fonctions au 1er juillet 2024.

Après avoir rappelé son parcours, soit presque 15 ans d'expérience dans la sécurité privée, avec des activités dans l'événementiel, les manifestations sportives et culturelles, puis 14 ans à la police municipale de Vernier dont il a été le chef de service, M. Oliveira présente la nouvelle structure et les grandes orientations de cette nouvelle entité.

En effet, juste avant son arrivée, la police municipale, la protection de la population et le service du feu ont fusionné. C'est ainsi que M. Oliveira a un statut de chef de service unique, occupant ce poste sans uniforme.

Cette fusion implique la prise en compte de volets ressources humaines, administratifs et logistique.

Le chef de service oriente ensuite sur les contours et les enjeux du diagnostic local de sécurité (DLS), analyse des phénomènes conduit par la police cantonale et à laquelle Lancy contribue depuis plusieurs éditions. Il évoque cinq thèmes qui préoccupent les Lancéens : la circulation des divers engins sur les trottoirs, les incivilités diverses, la délinquance juvénile, la vente de drogue et le harcèlement de rue.

Il est précisé que le DLS est disponible sur internet, et que vu l'intérêt de cette thématique, une commission y sera consacrée début 2025.

M. Oliveira passe ensuite en revue les objectifs principaux de son nouveau service :

Structurer la nouvelle organisation, développer l'implication des partenaires, encourager la transversalité, réduire le travail administratif du personnel uniformé, accueillir le projet de la cuisine du service de la petite enfance dans la caserne, la réponse citoyenne avec un nouveau DLS, développer la réponse du service de la sécurité aux activités de Porte Sud, mieux optimiser la présence de la police municipale, améliorer les dispositifs et protocoles d'intervention.

La présentation est accessible sur CMnet.

Lors de la discussion qui suit, les commissaires souhaitent des explications sur les sujets suivants :

- la sécurité des enfants dans les préaux
- la délinquance juvénile et les collaborations avec les acteurs sociaux
- les patrouilles de nuit et la couverture horaire de points chauds de la commune
- la sécurité des itinéraires cyclistes et la cohabitation sur les trottoirs

Des échanges suivent entre les commissaires sur la notion de présence visible des agents, sur les mesures à prendre pour sécuriser certains itinéraires et l'éclairage public.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****c) Présentation du budget 2025 du service de la sécurité**  
=====

Comme pour les autres services, une présentation est projetée et disponible sur CMnet.

Mme Gachet et M. Oliveira présentent les différents postes, et explicitent les différents chiffres.

Certains mouvements financiers sont directement liés à la nouvelle organisation et aux conséquences qui en découlent.

Une difficulté préoccupante est discutée, celle liée au recrutement des nouveaux agents.

Un commissaire relève que les efforts faits pour maîtriser les coûts sont certes louables, mais qu'il faut bien garder à l'esprit que nous vivons dans des environnements dégradés et que la sécurité doit rester une préoccupation déterminante pour la population.

Quelques questions des commissaires sur l'âge moyen des agents, sur la gestion des amendes d'ordre, et sur le nombre de futurs agents engagés, soit 2 pour 2025.

**18) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE, OUVERTE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024 – RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**  
-----**a) Conseil des habitants – Etat de situation**  
=====

Le Conseil des habitants est une démarche participative initiée en 2023, pilotée par le service des affaires sociales et du logement (SASL), en collaboration avec divers partenaires, notamment le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) et l'Institut d'études de la citoyenneté (InCite).

Les objectifs étaient les suivants : faciliter l'intégration des résidents étrangers et renforcer la cohésion sociale et promouvoir la participation citoyenne dans les projets de quartier.

Environ 200 habitants ont participé à l'assemblée constitutive, suivie de groupes de travail sur deux thématiques principales : espaces publics et vie de quartier et cohésion sociale. 50 habitants ont contribué ensuite aux travaux, avec une diversité de profils (y compris jeunes et résidents étrangers).

Le travail a été exécuté dans quatre ateliers participatifs et ont abouti à 32 propositions.

S'en est suivi une analyse des mesures par les services communaux, classées en trois catégories : déjà réalisées, sans objet (non réalisables, ex. construction d'infrastructures d'envergure) et faisables avec suivi. Sur 32 mesures proposées, 22 seront mises en œuvre ou planifiées, 10 ont été classées comme "sans objet" ou déjà réalisées.

Une assemblée conclusive a permis de restituer le travail et d'annoncer les mesures retenues.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

La majorité des mesures sont réalisables dès 2025, avec certaines nécessitant un déploiement plus long en fonction des contraintes budgétaires et organisationnelles. La démarche se distingue des contrats de quartier en visant une échelle communale plutôt qu'un périmètre restreint.

Mesures Clés et Responsabilités par service :

### 1. Service des sports et des locations (SdSL)

- Parcours sportif au Petit-Lancy : Projet d'installation d'engins de fitness et d'assouplissement, inspiré d'initiatives à la Chapelle.
- Salle de gymnastique en libre accès : sessions encadrées par un coach, prévues principalement le week-end pour des activités variées.

### 2. Secrétariat général (SG)

- Magazine intergénérationnel : brochure annuelle regroupant toutes les prestations et activités locales, première édition prévue en janvier 2025.
- Borne interactive : installation prévue en mai 2025 devant la Mairie pour fournir des informations administratives et pratiques.

### 3. Service de l'environnement (SE)

- Potagers urbains : sensibilisation des régies pour mettre des espaces privés à disposition des habitants.
- Îlots de fraîcheur : aménagements offrant des espaces ombragés, notamment pour les trajets des enfants à l'école.
- Toilettes sèches durables : remplacement des installations provisoires par des infrastructures solides et esthétiques.

### 4. Service des affaires sociales et du logement (SASL)

- Espaces jeunesse décloisonnés : création d'un lieu multifonctionnel à la rue Boissonnas, en partenariat avec Carouge et Genève.
- Inclusion numérique : ateliers mensuels pour les aînés et allophones sur l'usage des outils numériques.
- Promotion citoyenne : collaboration avec l'association « Et Pourquoi Pas » pour organiser des débats citoyens autour des objets de votation.

A la question d'une commissaire sur le financement, il est répondu que les partenaires (ASFM, Confédération, canton) financent uniquement la démarche, pas les mesures et que le coût global des interventions n'est pas chiffré.

Un commissaire demande comment concilier le manque d'heures pour les associations avec l'ouverture de salles de gymnastique et si les maisons de quartier seront utilisées pour les ateliers sur la fracture numérique ?

Le SdSL répond qu'il a réservé des créneaux moins sollicités, principalement le week-end, pour éviter les conflits. Concernant les maisons de quartier, la réponse est oui, les ateliers viendront en complément des initiatives déjà proposées par les associations comme VIVA.

Un commissaire demande s'il serait possible d'installer des appareils de gymnastique dans les espaces publics ? Réponse des services que des installations existent déjà, comme le *Street Workout* aux Palettes, et des parcours sportifs sont envisagés avec des équipements variés.

A la question de combien de services concernés et projets par service, il est répondu que tous les services, sauf le SFI et le SRH, sont impliqués avec des intensités variées. Les plus concernés sont le SAT, le SASL, et le SE. Le nombre de projet par service n'est apparemment pas connu.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024****19) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024 –  
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**

---

**Divers**

=====

M. Kunzi informe qu'une permanence est mise en place pour accompagner les habitants dans leurs démarches de changement d'assurances maladie, une démarche particulièrement active à cette période de l'année. Tous les créneaux de rendez-vous sont actuellement complets, et les deux prochaines sessions sont déjà entièrement réservées.

**20) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –  
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024 – RAPPORTEUR : M. LOUIS MEGROZ**

---

**a) Audition de l'association Plein-les-Watts**

=====

L'association Plein-les-Watts, représentée par M. Janin (président), M. Clémence (secrétaire général) et M. Emery (responsable de la sécurité), a présenté un bilan détaillé de son festival reggae. Créée en 2007, l'association organise depuis 16 ans cet événement annuel, qui se déroule depuis 2022 au parc Navazza-Oltramaré à Lancy. La 16e édition en 2024 a rassemblé 19'500 spectateurs malgré des conditions météorologiques défavorables (deux jours de pluie) et la concurrence d'autres événements comme la Lake Parade.

L'organisation du festival mobilise une équipe structurée composée de 10 membres dans le comité, épaulés par 480 bénévoles et 180 mandataires professionnels. L'association bénéficie également de partenariats solides avec des entreprises locales et nationales, comme La Mobilière, Infomaniak, et BCGe, ainsi que des institutions telles que la Loterie Romande et la Fondation Sandoz. Ces collaborations permettent non seulement de soutenir financièrement le festival, mais aussi de réduire les coûts grâce à des rabais sur les services et une mutualisation des ressources.

Le budget 2024 du festival s'élevait à Fr.733 000.--, financé par les recettes des bars, des food trucks, du merchandising et par des soutiens publics et privés. Pour garantir la pérennité de l'événement face à l'augmentation des coûts (cachets des artistes, sécurité, logistique), l'association prévoit d'introduire une billetterie en 2025. Les prix envisagés pour les entrées journalières varieront de Fr. 20.- à Fr.35.-, avec des tarifs préférentiels pour les abonnements et certaines catégories (AVS, étudiants, chômeurs). Enfin, l'association a exprimé son souhait de renouveler en 2026 la convention qui la lie à la Ville de Lancy, en maintenant les conditions actuelles.

**b) Audition de l'association Lancy d'Autrefois**

=====

Mme Lorenzini et Mme De Vecchi, co-présidentes de l'association Lancy d'Autrefois, ont ensuite présenté les activités et projets de leur organisation. Fondée en 2009, cette association bénévole

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

visé à préserver et valoriser la mémoire de Lancy par le biais d'expositions, publications et animations culturelles. L'Arcade du Vieux-Lancy, gérée par l'association, constitue un musée permanent qui accueille des visiteurs et des animations intergénérationnelles. En 15 ans d'existence, l'association a produit dix grandes expositions, plusieurs publications historiques et pédagogiques, ainsi que des projets éducatifs en collaboration avec les écoles locales.

Les projets pour 2025 incluent l'organisation d'une nouvelle édition de la Vogue à Lancy'enne, une fête traditionnelle visant à reconnecter les habitants avec le passé rural de la commune. L'association prévoit également de développer des balades thématiques et d'intensifier ses collaborations avec les services communaux, notamment pour les activités en faveur des aînés et des écoles. Les co-présidentes ont souligné l'importance des échanges intergénérationnels, qui permettent de renforcer le lien entre les plus jeunes et les traditions locales.

Le budget 2025 est estimé à Fr.44'565.--, financé par des subventions (Fr.16'000.-- demandés à la Ville de Lancy), des cotisations des membres (Fr.3'500.-) et des recettes tirées de la vente de catalogues (Fr.6'000.-). Les responsables ont également exprimé leur volonté de maintenir la gratuité des expositions et des activités, afin de garantir leur accessibilité au plus grand nombre.

**c) Divers**

=====

M. Estrada Munoz informe que le collectif Old Masters qui bénéficie de l'un des cinq ateliers vient de remporter le prix suisse des arts scéniques 2024. Il les félicite.

La Présidente demande à M. Bonfanti s'il serait envisageable d'être dans la salle du Conseil municipal pour les prochaines séances, car la salle du Conseil administratif est un peu étroite. M. Bonfanti dit ne pas être responsable des salles, et suggère à la Présidente de se renseigner auprès de Mme Crisafulli. La Présidente ajoute qu'elle essaiera également de faire en sorte d'avoir les présentations à l'avance.

M. Bonfanti rappelle que le quadriennal de la culture a commencé ce samedi, et se tiendra à la piscine de Marnagnac jusqu'au 22 novembre. Il encourage les membres de la commission à s'y rendre, afin de voir les 42 sculptures faites par les 42 artistes présents.

**21) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2024 – RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT****Présentation du budget 2025 du service des finances et de l'informatique**

=====

Le budget 2025 du SFI introduit plusieurs nouveautés, notamment l'intégration des salaires dans les budgets des services respectifs et la mise en place de centres de coûts. Le budget global passe de 35 à 36 millions de francs, incluant 17,6 millions d'amortissements et 11,6 millions de subventions à des groupements intercommunaux tels que le GIAP, le SIS et le SIACG.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Le SFI présente Fr. 141'000.-- de demandes spéciales informatiques et Fr. 40'000.-- en gestion financière, visant notamment :

- Fr. 55'000.-- pour remplacer des switchs réseau.
- Fr. 15'000.-- pour moderniser les caisses avec des terminaux interfacés.
- Fr. 30'000.-- pour un logiciel de gestion des absences et d'indemnités.
- Fr. 26'000.-- pour un logiciel de gestion du plan mobilité. Un investissement de Fr. 1,45 million pour le FIDU est également planifié.

Le SFI prévoit la création ou le remplacement de postes pour répondre à l'augmentation des besoins, notamment :

- Un apprenti technicien informatique (août 2025) et un stagiaire en informatique (janvier 2025).
- Remplacement d'un gestionnaire comptable et création d'un poste de comptable-analyste avec des augmentations de taux pour renforcer les équipes.
- Prolongation temporaire d'un poste assistant au pôle contrôle de gestion.

Les charges augmentent principalement à cause :

- Des cotisations intercommunales :
  - SIS : +Fr. 455'000.--, lié au renforcement des casernes et à l'acquisition de matériel pour faire face aux risques climatiques.
  - GIAP : +Fr. 355'000.--, en raison d'une réorganisation pour gérer une fréquentation croissante.
- Des intérêts sur la dette, avec deux prêts arrivant à échéance en 2025, refinancés à des taux plus élevés (2,7 % contre 0,47 % initialement).
- Des logiciels et matériels informatiques, incluant des renouvellements et des projets spécifiques.

### REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### 22) Motion M082A-2024 « Pour des emprunts responsables »

---

##### ***Rappel des points demandés au Conseil administratif dans le cadre de la motion***

*Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

- 1. définir des critères permettant d'emprunter de la manière la plus durable possible,*
- 2. choisir des partenaires financiers compatibles avec les missions, la vision et les objectifs de la Ville,*
- 3. prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre le changement climatique dans le cadre de sa politique financière,*
- 4. faire preuve de transparence en fournissant, lors de la présentation des comptes, la liste des emprunts effectués, les montants, les dates et le nom des prêteurs.*

##### ***Préconisations du SFI***

*Pour les points 1 à 3, le SFI préconise de valider une charte de trésorerie « emprunts responsables » dont une proposition est jointe à la présente note.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

*Le point 4 est déjà traité dans le cadre des documents fournis lors de la clôture des comptes.*

**Proposition de charte**

- 1. La Ville de Lancy privilégie la souscription d'emprunts auprès d'établissements qui ont des politiques claires et des engagements forts en matière de durabilité environnementale.*
- 2. Avant de souscrire un emprunt, la Ville de Lancy vérifie la transparence de l'établissement en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).*
- 3. La Ville de Lancy privilégie la souscription d'emprunts auprès d'établissements certifiés par des labels de durabilité reconnus, comme le label ISR (Investissement Socialement Responsable).*
- 4. La Ville de Lancy apprécie le risque d'image lié aux différentes contreparties avant de souscrire à un emprunt.*

**23) Motion M110-2024 « Pour un Jardin du souvenir aussi beau qu'un jardin »**

---

**Rappel des points demandés au Conseil administratif dans le cadre de la motion**

*Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

***Présenter un projet de réaménagement paysager pour le Jardin du Souvenir, du cimetière de Lancy, en tenant compte des éléments évoqués dans la présente motion.***

*Le Conseil administratif est tout à fait en accord avec la motion. C'est dans ce cadre qu'il avait d'ores et déjà été demandé au Service de l'Environnement de travailler sur un nouvel aménagement, et ce dès la fin des travaux du Columbarium.*

*A ce titre, lors de la Commission environnement et développement durable du 27 août 2024, ledit service a présenté aux commissaires sur site une proposition d'images et de gabarits, permettant « d'imager » les intentions. En sus, des rencontres sont prévues afin d'entendre les propositions de certains.es visiteurs.euses et de créer ainsi un jardin au plus proche des besoins et attentes.*

*A la fin de ce processus et au plus tard en février 2025, le service de l'environnement reviendra en commission, afin de présenter un avant-projet avec un chiffrage ad-hoc.*

**POINTS FINAUX****24) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2025**

---

M. Colleoni : il y a eu une modification sur une des listes. C'est la vice-présidence prévue le 30 novembre 2025 au Petit-Lancy. La liste a été mise à jour et republiée sur CMNet.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Je remercie les personnes qui figurent sur les listes de bien vouloir les signer avant de quitter la salle.

Nous passons au vote des listes.

*Les listes des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2025 sont validées.*

### 25) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. Mayer : je veux simplement annoncer un changement de chef de groupe dans notre groupe des Vertes et des Verts. C'est Caroline Monod qui à présent reprendra la chefferie de groupe.

M. Vergain : j'ai une question écrite à Mme Moyard du groupe PDC-VL.

*« La municipalisation de la petite enfance à Lancy a fêté ses 2 ans récemment. Indépendamment du nombre de nouvelles places créées, le groupe PDC-VL souhaite obtenir un bilan sur le plan financier de ce changement de gouvernance.*

*Quelle est l'évolution du coût de la place de crèche entre 2021 et 2024 ?*

*Quelles sont les lignes budgétaires impactées par ce changement, indépendamment des postes directement liés à la prise en charge des enfants ?*

*Combien de postes ont été créés depuis la municipalisation ? ».*

J'ai une autre question pour M. Bonfanti cette fois. C'est toujours concernant l'éclairage. C'est la troisième fois que je reviens ici avec cette histoire, parce que j'ai été très étonné que nous n'ayons pas les moyens d'éclairer ce parking et les pavés qui sont devant la Mairie, faute de moyens, en revanche j'ai été étonné de voir que l'éclairage de Noël était déjà en place et illuminé début novembre.

Vous allez me répondre que ce soir ce sera très bien illuminé, parce qu'il y a l'illumination de la Mairie qui est aussi magnifique et qui marche également depuis le 1<sup>er</sup> novembre. J'espère qu'au mois de janvier il sera encore là pour qu'on puisse encore en profiter, d'autant plus que l'éclairage publicitaire de la vitrine d'en face nous aidait beaucoup jusqu'à ce jour sera peut-être éteinte.

Mme Equey : j'ai une petite intervention. J'ai été approchée par une commerçante de la route de Chancy, en face de la place des Ormeaux, qui a un souci avec la place de livraison qui se trouve à côté de son commerce. Cette place de livraison, qui se trouve sur le domaine public, est toujours occupée par la même société et quand elle, elle a besoin de faire des livraisons, elle se prend une amende. Est-ce que c'est normal que la société qui l'utilise à 99% n'est jamais amendée et elle oui ?

M. Bonvin : j'ai une question concernant le parc de la Mairie. Pourquoi ne mettez-vous plus les drapeaux lors des Conseils municipaux comme avant ?

M. Dérobert : j'ai une question, mais qui commence par un coup de gueule. J'ai un peu de peine avec un arbre en plastique sur une place de notre commune. Pour suivre les traditions, je pense qu'on peut se fendre de vrais arbres, quitte à les planter, mais quand on sait qu'il y a 26'000 mètres cubes de bois qui pousse chaque jour chez nous en Suisse, on a largement suffisamment

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024

de bois et on ne va pas du tout faire périr la forêt avec un sapin pour maintenir les traditions qui sont là depuis des années.

La question pourrait être : que va-t-il se passer pour tous les autres arbres de la commune, est-ce qu'on va tous les remplacer par les arbres en plastique ?

M. Clémence : j'ai été interpellé par une personne qui relaie les demandes de co-proprétaires des immeubles 9-11 et 13 du chemin de l'Adret, concernant les nuisances sonores des CFF et du Léman express.

Cet habitant m'avait déjà interpellé il y a maintenant 2 ans et je lui avais répondu avec les éléments qui étaient contenus dans la réponse du Conseil administratif de février 2022 à notre motion de 2020 sur ces bruits du Léman express. Il nous demande où en est l'étude complémentaire qui était prévue pour l'été 2022 qui était dans la réponse du Conseil administratif de février 2022. Est-ce que cette étude a eu lieu ? Cette étude nous rappelle qu'on prenait aussi des compléments sur les bruits solidiens et donc il faudrait que l'on puisse actualiser ces retours à la population qui continue à subir ces nuisances.

Mme Monod : j'étais étonnée qu'on n'ait pas mentionné l'inauguration du marché de Noël dans les communications du Conseil administratif. Peut-être l'ai-je loupé. Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous confirmer qu'elle a bien lieu la semaine prochaine ?

Mme Moyard : en ce qui concerne la question écrite sur la municipalisation posée par le PDC-VL, cela demande un certain nombre de calculs, de chiffrages, etc. donc ce ne sera pas au Conseil municipal du mois de décembre, mais on vous fournira tout cela.

Vous avez raison, Mme Monod, c'est vrai qu'a priori on ne redonne pas l'information quand vous l'avez déjà reçue, mais j'aurais pu le faire effectivement une nouvelle fois. Pour les commissaires aux finances, cela demandera d'être rapide, mais mes collègues et moi on va le faire, donc je compte bien que vous serez avec nous pour chanter « Vive le vent » à l'inauguration du marché de Noël, qui a donc lieu à partir de 17h30 le mercredi 27 novembre. La partie officielle commencera à 18h00, ensuite on se retrouvera dans la joie et la bonne humeur pour une belle soirée ensemble. Pour celles et ceux qui n'ont pas la chance d'être à la Commission des finances, vous pourrez rester et profiter, je l'espère, avec vos familles et vos amis de ce marché, quatrième édition, j'espère en des temps plus cléments que ce que nous avons eu ce soir.

Mme Gachet : concernant la question relative à l'éventuelle suspicion de vouloir amender certaines voitures plutôt que d'autres, je ne peux pas vous laisser dire cela. En l'occurrence, vous aviez déjà posé la question il y a quelque temps, réponse avait été fournie. Les agents de la police étaient intervenus, avaient fait de la médiation entre les deux commerçants, de mémoire il s'agit d'une coiffeuse et d'un service traiteur. Je vais ré enquêter, mais je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a un choix délibéré de la police municipale de vouloir amender plus la coiffeuse que le traiteur. En l'occurrence, il est complètement faux et erroné d'oser imaginer cela. Cela peut être fortuit, mais en tout cas je veux que ce soir protocolé, il est exclu qu'il y ait une ségrégation et un choix pertinent de la police municipale d'amender un commerçant plus que l'autre. Je vais me renseigner sur les mesures qui sont possibles de prendre, mais je vous remercie de bien vouloir transmettre à la coiffeuse qu'il n'y a pas de choix pertinent de plus l'amender versus le traiteur.

M. Bonfanti : par rapport à la question sur le Léman express, j'étais assez convaincu qu'on avait traité ce point à une séance de Commission de l'aménagement du territoire. Il me semble qu'on avait présenté le dernier rapport dont les conclusions disaient qu'on ne dépassait pas les normes et qu'on ne pouvait pas faire grand-chose. Je veux bien reprendre ce point en Commission de



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

L'aménagement, je n'ai pas de souci avec cela, mais il n'y a pas grand-chose à dire. L'étude avait bien été réalisée et distribuée par courriel à ceux qui nous avaient contacté pour émettre ces informations, mais vu qu'ils n'étaient pas constitués en association il était difficile de trouver un référent, on avait envoyé cela à certaines personnes en leur demandant de dispatcher à d'autres personnes qui avaient soulevé cette problématique. Il s'agissait de la deuxième étude, la première était sur les nuisances sonores et la deuxième sur les bruits solidiens.

Concernant l'arbre synthétique à la place du 1<sup>er</sup>-Août, l'idée était qu'on puisse l'installer beaucoup plus rapidement que les autres arbres. Il faut savoir qu'on doit installer 13 arbres sur une durée relativement courte sur l'ensemble de la commune. Donc les équipes s'affairent et perdent passablement de temps à les installer. L'idée était de voir si on pouvait gagner un certain temps en mettant un arbre synthétique, d'autant plus que les éclairages sont déjà installés sur l'arbre et on gagne passablement de temps. L'autre élément, c'est que nous avons constaté la difficulté de trouver des arbres d'une certaine taille qui sont labellisés bio – je vous rappelle que nous sommes labellisés bio à la commune – donc c'était relativement compliqué. Et ceux qu'on avait trouvés en pépinière n'avaient pas un aspect des plus agréables. Donc, nous avons pris un arbre synthétique parce que, comme vous l'avez déjà constaté quand vous participez au repas des aînés, il y a aussi des arbres synthétiques qui sont à la salle communale du Grand-Lancy et du Petit-Lancy et qui sont plutôt sympathiques. Souvent, les arbres synthétiques ont un aspect visuel plus de type série tv. Au niveau écologique, cela a été démontré par plusieurs études, il faut à peu près une quinzaine d'années d'utilisation pour qu'ils puissent avoir un bilan écologique convenable, c'est clair que si on l'achète et qu'on ne l'utilise que 5 ans, cela ne sert à rien. Celui qu'on a acheté n'était pas neuf et il a coûté un tiers de moins que ce qu'il aurait coûté s'il avait été neuf.

Concernant la question sur l'éclairage, dès que vous m'avez annoncé cette information, je l'ai traitée en séance de l'environnement. On m'a affirmé que cela allait être allumé. Vous me dites que c'est toujours éteint, je vais retraiter cela avec mes services, il est possible qu'il y ait un petit problème technique ou un problème de coordination avec les SIG.

Cela me permet de répondre à une autre question qui m'avait été posée sur le point de récupération qui est à côté de la salle communale du Grand-Lancy, on va mettre des potelets pour mieux délimiter l'espace, ce sera installé début décembre.

Concernant les drapeaux que l'on installe à droite de la Mairie, je n'en ai aucune idée.

M. Colleoni : je peux clore la séance et vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22h10

**La Secrétaire :**

**Nancy Ruerat**

**Le Président :**

**Michele Colleoni**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2024**

**QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.